IMT Nuremberg Archives

H – 459

International Court of Justice

B I 4382 7 G

H0459-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL .

Audience du I8 Décembre I945 à I0 heures

sous la Présidence de Lord JUSTICE LAWRENCE

COLONEL STOREY.- Plaise à la Cour, avant de continuer à lire le manuscrit préparé, le Tribunal m'ayant posé une ou deux questions au sujet des documents 305I et 3063 je pourrai sans doute donner une réponse qui aidera le Tribunal . Le Tribunal se souviendra à propos du document 305I PS -il serait bon de prendre ce document en mains- qu'il m'avait demandé hier après-midi ce que ce document avait à voir avec les SD et les SS . J'aimerais citer le paragraphe I page 2 du texte anglais qui répond à cette question .

Paragraphe I pages 2 et 3 de la traduction anglaise : je cite :

"Les Chefs de la police d'Etat ou leurs adjoints doivent entrer en contact téléphonique avec les chefs politiques , Gauleitung, ou Reichsleitung, qui ont juridiction sur leurs districts et doivent s'entendre pour les rencontrer et entrer en contact avec les inspecteurs appropriés ou Commandants des Milices d'ordre , pour discuter de l'organisation de démonstration . Au cours de ces discussions les Chefs politiques doivent être informés par la police allemande qu'elle a reçu du Reichsfuhrer SS et du Chef de la Police allemande, les instructions suivantes, en accord avec lesquelles les Chefs politiques doivent prendre leurs propres mesures . " Fin de la citation .

Voilà ce qui concerne la préparation des soulèvements anti-juifs .

En ce qui concerne le document 3063 qui suit à un ou deux documents d'intervalle....

H0459 - 0003

LE PRESIDENT.- Un instant . Quel est le numéro du document ?

COLONEL STOREY.- 3063 PS. Si le Tribunal s'en souvient c'était un rapport des Tribunaux spéciaux à l'accusé Goering, concernant le châtiment contre les auteurs des soulèvements des 9 et IO Novembre I938 .

J'aimerais citer les parties signées de Goering Je crois que c'est à la deuxième page de la traduction anglaise . Daté de Berlin 22 Février I939 :

"Chef membre du Parti Buch ,

Je vous remercie de m'avoir transmis les rapports de votre Cour spéciale au sujet de la procédure concernant les excès à l'occasion des opérations anti-juives des 9 et IO Novembre I938 .

J'en ai pris connaissance . Heil Hitler . Bien à Vous,

Goering ."

Si nous passons à la page N° I qui suit immédiatement dans la traduction anglaise, je pense que les deux paragraphes suivants répondront à la question des membres du Tribunal . Je cite :

"Le soir du 9 Novembre I938 , le Directeur de la propagande du Reich, membre du Parti, le Docteur Goebbels, dit aux Chefs du Parti assemblés à une soirée qu'il donnait dans le vieil hôtel de ville de Munich , qu'on en était venu aux démonstrations anti-sémites ouvertes dans les districts de Kurhessen et Anhalt au cours desquelles des magasins juifs avaient été démolis, et des synagogues avaient été incendiées . Goebbels suggéra, décision du Führer, d'après la suggestion de Goebbels avait décidé que de telles démonstrations ne devaient pas être préparées ou organisées par le Parti, mais dans la mesure où elles avaient lieu spontanément, elles ne devaient pas être découragées .

" A d'autres moments, le membre du Parti Goebbels, le IO Novembre I938 , dans un télétype, disait ses impressions à ce sujet .

Le Président : Que veut dire 12 h 30
Le Colonel Storey : C'était l'heure du message télétype
Je reprends, votre honneur
Le Président : oui

Il est vraisemblable que tous les membres du Par-

H0459 - 0004

ti présents, comprirent d'après les instructions générales du Reichleiter que le Parti ne devait pas officiellement apparaitre comme le responsable de cette démonstration , mais en réalité, devait les organiser et les exécuter . Les instructions furent téléphonées immédiatement de cette façon, précédant de beaucoup la première transmission du télétype au Bureau des Gaue, par un grand nombre des membres du partis présents . ~~Fin de la citation~~ ."

Maintenant, les membres du Tribunal m'ont demandé hier après midi, à juste titre, comment les Chefs de blocs étaient avisés .

Les membres du Tribunal se souviendront dans les instructions concernant le blockleiter , il est précisé que ces instructions seront reçues oralement et seront transmises oralement, et que jamais on n'utilisera des instructions écrites sauf en des cas exceptionnels . C'est pourquoi ~~jtxx~~ je dis que ces parties citées, indiquent clairement que le Parti était en fait en liaison avec ces fameuses manifestations des 9 et I0 novembre I938, manifestations antisémites .

Pour en revenir au texte d'hier après-midi, le Corps des Dirigeants du Parti nazi participa à la confiscation des biens de l'Eglise et des biens religieux . J'offre comme preuve le document 0 72 PS, USA 357 . C'est une lettre datée du I9 Avril I94I du Reichsleiter Bormann au Reichsleiter Rosenberg . Cette lettre expose la participation du Gauleiter dans les mesures concernant la confiscation des biens religieux Je cite maintenant le dernier paragraphe, page I de la traduction anglaise du document 072 PS , qui est ainsi conçu :

"Les bibliothèques et objets d'art des monastères confisqués dans le Reich, doivent rester pour le moment dans ces monastères pour autant que les Gauleiter n'en auront pas décidé autrement ." ~~Fin de la citation~~ .

Le 2I Février I940 , le Chef de la police de sécurité et chef des SD Heydrick , écrivit une lettre au Reichsführer SS ~~à~~ Him-

H0459 - 0005

mler proposant que certaines églises et monastères énumérés soient confisqués pour y loger des soi-disant allemands de race . Le Tribunal se souviendra quelle était la position d'Himmler . Après avoir fait remarquer pour des raisons politiques que l''expropriation rapide des biens religieux n'était pas faisable à l'époque, Heydrick suggèra certaines actions intermédiaires concernant les biens religieux , à exécuter progressivement jusqu'à la confiscation totale .

Je dépose comme preuve le document R IOI A, tout à fait à la fin des documents du Tribunal , USA 358 . ~~Il y a~~ plusieurs de ces documents portant le chiffre R IOI , vous remarquerez qu'ils portent les lettres A, B, C . Celui dont je parle est le document R IOI A . Je cite, page 2 de la traduction anglaise, les premiers paragraphes :

"Ci-inclus, vous trouverez une liste de biens d'église, qui pourraient être mis à la disposition des Allemands ~~de race~~ . La liste que vous ~~me~~ renverrez est complétée par lacorrespondance ~~et par du matériel~~ intéressant le sujet . Pour des raisons politiques l'expropriation sans indemnité de toute la propriété des églises et des ordres religieux, ne serait guère possible pour le moment . L'expropriation avec une indemnité ou un échange d'autres terres serait encore moins possible . Il est donc suggéré que les chefs des ordres religieux reçoivent l'ordre de libérer le monastère en question, afin qu'il puisse héberger des allemands ~~de race~~, et de transférer leurs membres personnels dans d'autres monastères moins peuplés . (Il y a une observation écrite au crayon en marge de ce paragraphe qui signifie "très bien" .) L'expropriation finale des propriétés ainsi mises à notre disposition pourrait se faire peu à peu ." ~~Fin de la citation~~ .

Le 5 Avril I940, le chef de la Police de sûreté SS envoya une lettre au Commissaire du Reich pour ~~la consolidation~~ de la germanisation, renfermant une copie de la let-

H0459 - 0006

tre d'Heydrick à Himmler, en date du 21 Février ~~d'Avril~~ I940, qui proposait la confiscation des biens de l'Eglise . La lettre du 5 avril 1940 est incluse dans le document R IOI A que nous venons de déposer , et je cite la seconde phrase de son premier paragraphe, page I de la traduction anglaise :

"Le Reichsfuhrer SS est d'accord avec les propositions faites par lettre ci-jointe, et a ordonné que l'affaire soit réglée par coopération entre les chefs de la Police de sûreté et le Service de Sûreté , et votre Bureau ."

~~Fin de la citation~~ .

S'il plaît à votre honneur je crois que cela se trouve sur la page 1 du document R 101 A c'est à la seconde phrase du premier paragraphe de ce même document, Votre honneur - Colonel Storey

Le Président : oui je l'ai trouvé

~~Plaise au Tribunal~~, je présente maintenant le document R IOI C , USA 358 . C'est une lettre datée ~~de~~ du 30 Juillet I94I écrite par le SS Standartfuhrer dont la signature est illisible au Chef des SS du Reich . La lettre fournit d'autres preuves de la participation des Gauleiter dans la confiscation des biens de l'Eglise . Je cite les trois premiers paragraphes de la traduction anglaise de ce document au bas de la page .

"Faisant suite au rapport du 30 Mai I94I ce Bureau considère qu'il est de son devoir d'attirer l'attention du Reichsfuhrer sur le développement actuel dans les pays incorporés de la saisie et de la confiscation des biens de l'Eglise . Dès que les ~~Décret~~-lois du Reich sur l'expropriation furent introduites, le Gouverneur et Gauleiter du Reich dans les territoires de l'est a adopté la pratique d'exproprier les immeubles des églises afin de s'en servir comme habitations . Il donne une compensation équivalente à la valeur estimée et il verse cette somme aux comptes bloqués . ~~XXIn~~ En outre, la Société anonyme d'administration des immeubles en Allemagne ~~Orientale~~ de l'Est annonce que dans le vaste Gau tous les immeubles appartenant aux églises sont réclamés par l'administration locale du Gau ."

~~Fin de la citation~~ .

Je présente ensuite comme preuve le document R IOI D qui suit immédiatement qui a déjà été produit comme USA 358 . C'est toujours le même document . C'est une lettre du Chef du Bureau principal du per-

H0459 - 0007

sonnel à Himmler en date du 30 mars I942 au sujet de la confiscation des biens de l'Eglise . Cette lettre prouve la participation active de la Chancellerie du Parti ~~à la~~ dans confiscation des biens religieux . Dans cette lettre le Chef du Bureau principal ~~du Personnel~~ de l'Etat Major fait un rapport à Himmler concernant la pratique des SS de suspendre tout versement de loyer dû aux monastères et aux autres établissements religieux dont la propriété avait été saisie . La lettre discute une proposition faite par le Ministre de l' Intérieur du Reich dans laquelle la Chancellerie du Parti a participé d'une façon évidente afin que les établissements religieux touchent des sommes équivalentes aux charges hypothécaires courantes sur les immeubles , sans réaliser aucun bénéfice . Il écrivait que des versements pareils ne devraient jamais être payés directement aux établissements religieux mais plutôt aux créanciers de ces établissements .

Je cite maintenant la quatrième phrase page 3 du document :

"Un tel arrangement serait conforme à l'idée fondamentale du règlement convenu préalablement entre la Chancell rie du Parti et le Ministre de l'Intérieur du Reich." ~~fin de la citation~~ .

~~Si~~ je sais que ~~comprends bien~~ le Ministre du Reich de l'Intérieur de I933 à I944 fut l'accusé Frick . Le Corps des Dirigeants du Parti nazi a participé à la suppression des publications religieuses et il a gêné l'instruction religieuse libre . Dans une lettre datée du 27 Septembre I940, le Reichsleiter et Délégué du Fuhrer Bormann, transmit à l'accusé Rosenberg une photocopie d'une lettre du Gauleiter Florian, datée du 23 Septembre I940 exprimant son entière désapprobation au point de vue de l'idéologie nazie d'un pamphlet religieux intitulé : L'esprit et l'âme des soldats, écrit par le général von Rabenau .

B 7

H0459 - 0008

Je soumets la pièce 64 PS USA 259 .

C'est une lettre originale signée de Rosenberg . Elle contient la lettre de l'accusé Bromann à Rosenberg du 27 Septembre I940 transmettant la lettre du Gauleiter (→ du 23-9-40) à l'accusé Hess dans laquelle le Gauleiter demande d'urgence la suppression des écrits religieux du général ~~von Roguenau~~ Rabenau . Dans sa lettre le Gauleiter Florian discute une conversation qu'il eut avec le général von ~~Roguenau~~ Rabenau à l'issue d'une conférence faite par le général à un groupe de jeunes officiers de l'armée, à Aix la Chapelle ; // cette conversation met en lumière l'attitude hostile du Chef des Dirigeants envers les Eglises chrétiennes .

Je cite : 2e phrase du 2e paragraphe, page 2 de la lettre du Gauleiter à l'accusé Hess , qui figure à la page 2 de la traduction anglaise : second paragraphe et je cite

Rabenau "Après avoir affirmé la nécessité des Eglises ~~Roguenau~~ s'exprima avec une assurance ~~emphatique~~ exagérée à peu près en ces termes :"Cher Gauleiter , le Parti accumule erreur sur erreur dans cette affaire avec les Eglises . Obtenez-moi das mains du Fuhrer les pouvoirs nécessaires, et je garantis que dans quelques mois j'aurai fait la paix avec les Eglises à tout jamais ."

"Après cet exemple d'ignorance catastrophique, j'abandonnais la conversation (→ membre du Parti) . Cher Hess, la conférence de ~~Raguenau~~ Rabenau m'a encore rappelé la chose suivante : dans une brochure ~~Raguenau~~ Rabenau affirme la nécessité d'une église d'une façon franche et claire, bien que prudente et ~~xxxxx~~ circonspecte . A la page 28 il écrit : "Il pourrait y avoir d'autres exemples qui suffiraient à prouver qu'un soldat peut difficilement vivre en ce monde sans songer au monde à venir ."

Etant donné que les bases chrétiennes de ~~Raguenau~~ Rabenau sont fausses je considère ~~son~~ ses activité ~~comme dangereuse, et je suis d'avis que l'on doit entièrement se dispenser de~~ en tant qu'éducateur pour les affaires spirituelles comme dangereuses et je suis d'avis que ses écrits éducatifs ne devraient plus continuer à paraître et que la Section du NSDAP ~~doit y renoncer~~ doit et doit y renoncer .

"Les églises avec leur idéologie chrétienne

H0459 – 0009

sont entièrement contre la guerre . La lutte doit toujours ~~être~~ continuée." . ~~Fin de la citation~~ .

La Chancellerie du Parti partageait l'hostilité du Gauleiter envers les églises chrétiennes ce qui est révélé par les instructions de l'accusé Bormann à l'accusé Rosenberg, contenues dans sa lettre de couverture, où il dit à Rosenberg de faire le nécessaire quant à la recommandation du Gauleiter pour la suppression des écrits du général von ~~Raguenau~~ Rabenau maintenant . Je dépose comme preuve le document 098 PS USA 360 . C'est une lettre de Bormann député du Fuhrer à Rosenberg en date du 8 mars I940, transmettant une copie de la lettre écrite le même jour au Reichleiter Aman . Aman était un des dirigeants du Corps des Chefs politiques en vertu de ses fonctions de Reichsleiter de la Presse et Directeur de la Société ~~d'édition~~ de publication du Parti . Dans cette lettre à Aman, Bormann exprime son désarroi et son mécontentement du fait que seulement IO % des 3000 publications périodiques protestantes de l'Allemagne, ont cessé de paraitre pour des soi-disant raisons d'économie de papier Bormann informe le Reichsleiter Aman :

"La distribution de papier pour de telles publications est entièrement prohibée ."

Je verse ce document audossier et je cite le paragraphe 2 de la lettre de Bormann à Aman , qui figure à la page I paragraphe 2 de la traduction anglaise .

"Je vous demande d'urgence de veiller à ce que lors d'une nouvelle répartition de papier à considérer ultérieurement/, les écrits d'ordre confessionnel qui présentent, selon l'expérience acquise, une valeur très douteuse pour le renforcement de la résistance du peuple contre l'ennemi extérieur soient assujettis à des restrictions encore plus sévères au profit des publications de plus grande valeur, tant au point de vue politique qu'idéologique ."

Je dépose ensuite le document IOI PS USA 36I

H0459 - 0010

C'est encore une lettre de l'accusé Bormann au Reichsleiter Rosenberg datée du I7 Janvier I940, exprimant l'opposition du Parti à la circulation de publications religieuses aux membres des forces armées allemandes .

Parmi les soldats des nations unies le postulat qu'il n'y a pas d'athées dans les ~~tranchées avancées~~ premières lignes est accepté d'une façon très étendue avec un respect ~~religieux~~ . ~~Les témoignages exis~~ Cependant dans ce document ~~tant tendent à renforcer le point de vue que le corps des~~ le sens est contraire ~~Dirigeants politiques prit des mesures énergiques~~ .

Je cite ~~le paragraphe I~~ à partir de la page I du texte anglais

"Presque toutes les régions, c'est à dire les Gaue m'informent régulièrement que les prêtres des deux confessions donnent leur ministère spirituel aux membres des forces armées . Ce ministère trouve son expression dans spécialement le fait que les soldats reçoivent des publications religieuses ~~les messages qui leur sont envoyés par les~~ provenant de leurs églises nationales chefs spirituels ~~des fidèles de l'intérieur~~ . Ces publications sont pour la plupart très habilement rédigées . J'ai reçu fréquemment des rapports sur les lectures, par les troupes, de ces publications qui exerçent une certaine influence sur le moral . J'ai essayé de restreindre la production et la diffusion de telles publications en avertissant le fieldmarschal le haut Commandement et le compagnon du Parti directeur pour le Reich des forces armées, Amann . Le résultat de ces efforts reste insuffisant . Ainsi que le Reichsleiter Amann me l'a fréquemment rapporté , la suppression de ces publications par le rationnement du papier n'a pas donné de résultat parce que le papier était acheté sur le marché libre . Si l'influence de l'Eglise sur les soldats peut être effectivement combattue cela ne pourra se faire que par la production d'un grand nombre de bonnes publications dans le plus bref délai , sous la surveillance du Parti . Ainsi à la dernière réunion des Gauleiters adjoints, des observations ont été faites, disant qu'une quantité de ces publications n'était pas disponible.

H0459 - 0011

"Je maintiens qu'il est nécessaire que dans un proche avenir nous transmettions au Bureau du Parti jusqu'aux Ortsgruppenleiter , une liste des publications de ce genre qui devraient être expédiées à nos soldats par les Ortsgruppen . "

Les Corps des Dirigeants participèrent aussi à des mesures aboutissant à la fermeture et à la dissolution des facultés théologiques et autres institutions religieuses . Je dépose maintenant à l'appui le document I22 PS USA 362 .

C'est de nouveau une lettre de l'accusé Borman à l'accusé Rosenberg en cette qualité de représentant du Fuhrer pour la surveillance de l'instruction et de l'éducation du NSDAP du point de vue spirituel et idéologique . Cette lettre est datée du I7 Avril I939 et elle transmet à Rosenberg une copie photostatée d'un plan suggéré par le ministre du Reichpour la Science, l'Education et l'Entrainement pour combiner la fusion et la fermeture éventuelle de certaines facultés théologiques déterminées . Dans sa lettre à l'accusé Bormann demandait à Reichsleiter Rosenberg de prendre connaissance et de faire le nécessaire d'agir rapidement pour la suppression proposée d'institutions religieuses . Je cite l'avant dernier paragraphe de la page 2 du texte anglais par lequel le plan pour la suppression des institutions religieuses est présenté en résumé - je lis : ~~de façon sommaire~~ .

"En récapitulant ce plan signifiait en plus de ~~comprendrait~~ la fermeture ~~totale~~ des facultés de théologie à Insbruck, Salzbourg et Munich qui déjà avait été supprimée , et le transfert de la Faculté de Gratz à Vienne , ~~puis~~ la suppression totale de 4 facultés catholiques ; a) la fermeture de trois facultés de théologie catholique ou écoles supérieures , ainsi que 4 facultés évangéliques pendant le semestre de l'hiver I939-I940 ; b) la fermeture d'une autre faculté catholique et de trois autres facultés évangéliques dans un proche avenir . " ~~fin de la citation~~ .

H0459 - 0012

D'après les documents qui ont précédé on peut conclure de façon absolue, que le Corps des dirigeants du Parti Nazi partage la responsabilité de mesures prises pour supprimer les églises chrétiennes , et persécuter le clergé chrétien, tant en Allemagne que dans les territoires occupés par l'Allemagne en Europe . Les preuves déjà déposées, de même que celles qui ont été déposées par le Ministère public prouventla participation générale du Corps des Dirigeants , depuis le Reichsleiter jusqu'au Gauleiter, ~~entraînent~~ en accordance avec ~~tous les membres du Parti nazi~~ leur grade et leur instruction dans ce programme délibéré entrepris pour affaiblir ~~l'influence de l'église~~ la religion chrétienne . Les vues de l'accusé Rosenberg sur l'église chrétienne sont claires, et officiellement exprimées .

C'est précisément cette position qui prouve que non seulement l'accusé Bormann, mais l'accusé Rosenberg occupaient des positions importantes dans le corps des Dirigeants ~~mais elle prouva~~ en outre que les ordres étaient transmis du haut en bas de l'échelle hiérarchique du Corps des Dirigeants et entrainaient la participation de tous les membres à des actes qui avaient pour but de miner l'influence de l'Eglise chrétienne .

Dans le document D 75 qui a déjà été déposé, je désire citer simplement une ligne que l'accusé Bormann déclara :

" que le nazisme et le christianisme sont des concepts inconciliables ."

Jamais cet accusé n'a exprimé une chose aussi juste mais il se trompait gravement cependant dans sa prophétie concernant celle des deux qui disparaitrait .

Je passe à la responsabilité du corps des dirigeants du Parti Nazi pour la destruction des syndicats libres et l'imposition du contrôle des conspirateurs sur la capacité de travail productif de la nation allemande .

Nous donnerons de l'importance à la nomination de l'accusé Rosenberg dont les idées anti-chrétiennes étaient notoires et connues de tout le monde au poste de "Délégué" du Führer et représentant pour toute l'éducation spirituelle et philosophique du Parti nazi. C'était précisément cette position qui donnait à Rosenberg sa place dans le Reichsleitung, Etat Major général du Parti qui comprenait tous les Reichsleiters. Mais de plus il faut signaler les faits que des anti-christ tels que

H0459 – 0013

Les témoignages concernant la responsabilité des conspirateurs nazis pour la destruction des syndicats indépendants ont déjà été fournis dans le Livre de documents USA G. qui était le Livre de documents où se trouvent les pièces concernant la destruction des syndicats .

Les preuves que je vais présenter maintenant tendent à prouver la responsabilité du Corps des dirigeants pour la destruction des syndicats indépendants et pour le contrôle des conspirateurs sur la capacité de production de la nation allemande .

Peu de temps après leur prise de pouvoirles membres éminents du corps des Dirigeants participèrent à la destruction et à la dissolution des syndicats indépendants d'allemagne . L'accusé Robert Ley précisément en sa qualité de chef d'organisation du Reich et Reichsleiter dans le Corps des Dirigeants reçut l'ordre d'Hitler à la mi-avril I939 ,de détruire les syndicats indépendants .

Je dépose comme preuve maintenant le document 392 USA 326 et je cite

Je dépose comme preuve le document 392-2283 PS ~~392xE~~ USA ~~333~~ et je cite en haut de la page I de la traduction anglaise ; dernier paragraphe :

~~"Mon Führer, quand vous, mon Führer, m'avez commandé à la mi-avril I933 de prendre la direction des syndicats ..."~~

mais je crois que ceci a déjà été lu , je ne le relirai donc pas et je passe au document ~~392 USA 326~~ au bas de la page I ~~en II~~ de la traduction anglaise, (~~c'est difficile à dire~~)

"Le 2 mai I933 l'action coordonnée des syndicats commença . ~~.~~ L'action était dirigée contre la plus grande partie de la fédération allemande des syndicats et la Fédération des fonctionnaires allemands . Tout ce qui dépendait des syndicats libres est laissé à la discrétion du jugement du Gauleiter . Les Gauleiter sont responsables de l'exécution de l'action de coordination dans les zones individuelles .Ceux qui aident cette action doivent être des membres des Cellules d'usine du parti national socialiste .

B I3 Les gens qui participeront à cette opération doivent appartenir aux organisations nationales socialistes de l'usine.

Les SA de même que les SS doivent être utilisés pour l'occupation des syndicats ."

Je ne crois pas que le paragraphe ait déjà été lu .

"Le Gauleiter doit poursuivre ces mesures sur la base d'une compréhension totale avec les dirigeants des cellules et gau des cellules régionales d'usine . Les Bureaux dirigeants des syndicats ... J'ai déjà cité plus tôt un texte indiquant que certains membres devaient être internés . Certaines exceptions ne seront acceptées que sur autorisation du Gauleiter . Il est bien entendu que cette action doit être menée d'une façon disciplinée et ferme . Le Gauleiter est responsable à cet égard . Il doit tenir fermement en mains toute la direction de cette action .

Dans le Reich les hauts suivants devront être occupés.

Heil Hitler . Signé : Robert Ley ."

L'ordre de Ley l'accusé pour la dissolution des syndicats indépendants fut exécuté comme prévu . Les locaux appartenant aux syndicats dans toute l'Allemagne furent occupés par les SA et les syndicats dissous . Le 2 Mai I933 le service officiel de presse de la NSDAP rapporta que l'organisation des cellules nazies NSBO avait , je cite : "éliminé l'ancienne direction des syndicats libres " et reprit leur direction ?

Je dépose maintenant le document 2224 PS USA 364 C'est un extrait des pages I et 2 de l'édition du 2 mai I933 de l'agence de Presse du Parti national-socialiste ,§ 5 page I du texte anglais .

"Le national-socialisme qui, aujourd'hui a assumé la direction de la classe ouvrière allemande, ne peut plus garder la responsabilité de laisser les hommes et les femmes de la classe ouvrière allemande , les membres de la plus grande organisation corporative du monde, le mouvement syndical allemand , aux mains de gens qui ne connaissent pas une patrie qui s'appelle l'Allemagne .

H0459 - 0014

H0459 - 0015

à la suite de quoi

"Jusqu'à présent, l'organisation de cellules d'usine, nationales socialistes, a reprit la direction des syndicats . La NSBO a éliminé l'ancienne direction des syndicats de la Ligue générale des syndicats allemands et de la Fédération générale indépendante d'employés ... Le 2 Mai I933 l'organisation des cellules d'usine nationales socialistes NSBO a reprit la direction de tous les syndicats , tous les immeubles appartenant aux syndicats furent occupés et un contrôle des plus stricts des affaires financières et personnelles de l'organisation a été imposé."

Ainsi qu'il est démontré par ce qui précède l'attaque contre les syndicats indépendants dirigé par l'accusé Ley en qualité de Reichsleiter chargé de l'organisation du Parti, assisté par les Gauleiter et les formations du Parti comprenant la saisie des fonds et les propriétés des syndicats . A ce propos, je dépose le document I678 PS USA 365 . Ce document est un compte rendu d'un discours du Reichsleiter Ley le II Septembre I937 à la 5e session annulle du Front du Travail allemand . Dans ce discours Ley donne une confirmation éhontée de la confiscation des biens syndicaux . Je cite, § 4 page I de la traduction anglaise :

" J'ai dit une fois au Fuhrer ; Mon Fuhrer je suis pour ainsi dire avec un pied déjà en prison, car je suis toujours le mandataire responsable des camarades Leipart et Imbusch, et s'ils devaient un jour me demander de leur rendre leur argent, on trouvera que je l'ai dépensé, soit en bâtissant, soit autrement , mais ils ne retrouveront plus jamais leurs propriété dans l'état dans lequel ils me l'ont donnée .Par conséquent je serai condamné .

"Le Fuhrer a ri et fit la remarque que j'avais l'air de bien me porter dans ces conditions . C'était très difficile pour nous tous . Aujourd'hui, nous en rions ..."

Le plan des conspirateurs nazis pour éliminer les syndicats libres, fut avancé par la promulgation le

H0459 – 0016

I9 mai iI933 d'une loi qui abolissait les ententes , les contrats collectifs entre les ouvriers et les patrons et les remplaçait par un contrôle des conditions de travail par des commissaires du Travail; nommés par Hitler . Je mentionne le document 405 PS qui est le texte de la loi RGB I933 I 285 Après avoir prévu la nomination par Hitler des commissaires du Travail, cette loi prévoit, et je cite , texte anglais section 2 de ce document :

" Les commissaires règleront les conditions pour l'établissement de contrats de travail . Cette pratique sera légalement obligatoire pour tous les intéressés et remplace le système basé sur les contrats collectifs d'ouvriers , de patrons individuels et de patrons syndiqués ."

Ayant détruit les syndicats indépendants et les contrats de travail collectifs, la mesure suivante des conspirateurs nazis fut d'assurer la nazification du champ des relations industrielles . Je mentionne le document I86I PS qui est le texte de la loi du 20 janvier I934 RGB I 45. Cette loi avait pour titre : Loi règlementant le travail national, et elle imposait le principe du Fuhrer , à tous les chefs d'entreprises industrielles . Elle prévoit, section I § I que le chef d'entreprise serait le chef de l'exploitation que les ouvriers constitueraient ses troupes . Je cite Section I, paragraphe 2 de la première page du document I86I PS

"Le chef de l'usine prend les décisionspour les ouvriers et travailleurs pour toutes les questions concernant l'entreprise , pour autant qu'elles sont règlementées par cette loi . Il est responsable du bien être des employés et travailleurs . Les employés et travailleurs lui doivent fidélité, selon les principes de la communauté de l'usine."

Les syndicats ayant été dissous et le principe du commandement ayant été imposé aux relations entre administration et travail, les membres du Corps des Dirigeants poli-

H0459 - 0017

tiques ajoutèrent et ordonnèrent des mesures destinées à remplacer les unions indépendantes , les syndicats indépendants par le Front du travail allemand , DAF, organisation affiliée au Parti . Le jour même où les conspirateurs nazis commençèrent la dissolution des syndicats libres, 2 mai I933, ils proclamèrent publiquement qu'un front unique des travailleurs allemands seraient formés avec Hitler comme chef honoraire , à un congrès des travailleurs le IO mai I933 .

Je cite l'avant dernier paragraphe, page 2 ~~de la traduction anglaise~~ du document 2224 PS , c'était une publication de l'agence de Presse du parti nazi :

"L'Agence de Presse du Parti national-socialiste fut informée qu'un grand Congrès des travailleurs aurait lieu le mercredi IO mai dans la Maison ~~russe~~ du Prusse des Seigneurs, de Berlin . Le front uni des travailleurs allamands y sera formé . Adolf Hitler sera sollicité pour en être le chef honoraire ."

Les conspirateurs nazis employèrent le DAF (le front du travail allemand) comme un instrument pour répandre l'idéologie allemande nazie Les contrôle du Corps des Dirigeants sur le Front du travail était assuré non seulement par la désignation d'un Reichsleiter de l'organisation du Parti ley, comme chef du DAF , mais par l'emploi d'un grand nombre de chefs politiques chargés d'imposer et de propager l'idéologie nazie parmi les adhérents .

H0459 - 0018

18/12/45

11 h. à 12 h.

D. 1

Je cite maintenant le document 2.271 PS pièce USA 328, qui est le Manuel de l'Organisation du Parti, déjà mentionné hier. Je cite le premier paragraphe de la première page de la traduction anglaise :

"L'organisation des cellules d'usines nationales-socialistes (NSBO) est l'union des chefs politiques du NSDAP au sein du Front ouvrier allemand. Le NSBO constitue les cadres chargés de l'organisation du Front ouvrier allemand. Les charges et responsabilités du NSBO ont été transmises au DAF. Les chefs politiques ont été transférés du NSBO au Front ouvrier allemand, et garantissent la formation idéologique du DAF, selon l'esprit du concept national-socialiste."

~~Fin de la citation~~.

Maintenant, Plaise au Tribunal : outre les preuves déjà déposées, le Ministère Public estime qu'on peut tirer encore d'autres preuves des crimes, du fait que le Corps des Dirigeants du Parti du NSDAP était responsable du pillage des trésors d'art par l'Einsatzstab Rosenberg. La définition de "Einsatzstab" est "état-major spécial" et il semble que le mot "einsatz" signifie "mettre quelque chose à exécution." Il s'agissait donc d'un personnel chargé de missions spéciales. Ce sujet s'écarte un instant du texte qui a été préparé en liaison avec le sujet général du pillage des trésors d'art. Je désire utiliser en ce moment le livre de documents concernant le pillage ~~et la spoliation~~ des trésors culturels. des oeuvres d'art parce que les citations se trouvent maintenant dans ce petit livre. Et maintenant je passe au documents book "W".

~~M. LE PRESIDENT - Est-ce le livre portant la lettre X ou W ?~~

Colonel STORY - C'est le livre "W". Je transmets maintenant aux membres du Tribunal le livre de docu-

H0459 - 0019

ments "W". Puis-je dire que l'exposé, qui sera très bref, a été traduit dans les quatre langues du procès ? Le Colonel Dostert remettra à tous les intéressés le texte dans la langue qui leur est propre.

Maintenant, à titre d'explication, j'ajoute qu'il y a une référence concernant le pillage des trésors d'art, concernant la partie occupée de la Pologne, qui n'a pas trait directement à ce sujet, mais ~~au plan concerté ou à la~~ de la conspiration. Plaise au Tribunal, les parties de l'acte d'accusation qui doivent être prouvées dans cet exposé sont celles qui traitent du pillage des biens publics et privés, sous le chef d'accusation n° 1. : plan concerté ou conspiration. Ce n'est pas mon but maintenant ~~d'explorer~~ toutes les phases de ce pillage organisé, auquel les Allemands se sont livrés. J'aimerais plutôt attirer l'attention du Tribunal et du monde sur le programme immense organisé par les accusés pour appauvrir les trésors culturels de chaque pays de l'Europe, et pour enrichir de ce fait l'Allemagne. J'insisterai spécialement sur l'activité de l'Einsatzstab du Reichsleiter Rosenberg, et sur la responsabilité du Corps des Dirigeants dans cette affaire, une responsabilité qui est partagée par les accusés Rosenberg, Goering, et Keitel, et par les organisations incriminées : Haut-Commandement et Etat-Major, Gestapo, service de Sécurité, et SS.

Avant que je traite du pillage des trésors culturels par l'Einsatzstab Rosenberg, je désire révéler brièvement les pillages opérés de façon indépendante dans le Gouvernement Général de la Pologne occupée, par l'autorité de l'accusé Goering et sous le contrôle de Frank, Gouverneur Général.

En Octobre 1939, Goering donna un ordre verbal

H0459 - 0020

à un certain Dr Meuhlmann, lui demandant de s'assurer immédiatement de tous les trésors artistiques polonais. Le Dr Muehlmann lui-même témoigne de cet ordre dans le document 3043 PS que vous trouverez dans le livre de documents, pièce USA 375.

M. LE PRESIDENT - Est-ce que ce document figure dans le livre "W" ?

Colonel STOREY - Oui, Monsieur.

M. LE PRESIDENT - Je voulais vous demander si les documents sont placés dans l'ordre ~~de leurs numéros ?~~ dans le livre "W" des documents P.S.

Colonel STOREY - Oui, Monsieur. C'est le premier document. Vous le trouverez à la première page. Je m'excuse, le 3042 se trouve à la fin du livre de documents.

M. LE PRESIDENT - Je l'ai. Je vous posais la question sur un plan général.

Les pièces que je vais présenter sont les suivantes.

Colonel STOREY - J'aimerais déposer cet affidavit, et le citer en entier.

Je dirai brièvement qu'il fut obtenu en autriche

"Muehlmann déclare (sous serment) : "Je fus nommé brigadier général (Oberfuhrer) des SS. Je n'ai jamais été un nazi illégal. J'ai été représentant spécial du Gouverneur Général de Pologne, Hans Frank, pour la sauvegarde des trésors artistiques du Gouvernement Général, d'Octobre 1939 à Septembre 1943. Goering m'avait confié ces fonctions en sa qualité de Président du Conseil de défense du Reich. Je confirme que ce fut la politique officielle du Gouverneur Général Hans Frank de prendre sous sa garde tous les trésors artistiques polonais qui appartenaient aux institutions publiques polonaises, aux collections privées et à l'Eglise."

H0459 - 0021

"Je confirme que les trésors d'art furent en fait confisqués, et il est clair qu'ils ne devaient pas rester en Pologne, en cas d'une victoire allemande, mais auraient été utilisés pour compléter les trésors d'art allemands."

"Signé et certifié conforme par : Dr Muehlmann."

Le 15 Novembre 1939, Frank fit paraître un décret qui a paru officiellement dans les Lois du Gouvernement Général. Je demande au Tribunal d'accepter ce document officiellement. C'est à la page E. 800, Article 1, Section 1, et ne figure pas dans le livre de documents C'est une brève citation que nous demandons au Tribunal d'accepter, puisqu'il s'agit d'un document officiel : Je cite :

"Tous les biens mobiliers et immobiliers de l'ancien Etat de Pologne seront séquestrés afin d'assurer la sauvegarde de toutes les valeurs publiques."

~~Fin de la citation.~~

Dans un autre décret du 16 Décembre 1939, paru à la page E. 810 de la même publication, Frank décidait que tous les objets d'art propriété du Gouvernement Général seraient saisis, en vue de l'exécution des tâches d'intérêt commun, dans la mesure où ils n'auraient pas été saisis en vertu du décret du 15 Novembre. Le décret stipulait que, outre les collections et objets d'art appartenant à l'Etat Polonais, les collections privées, non déjà prises sous sa protection par le Commissaire Spécial ainsi que toutes les propriétés artistiques des Eglises seraient considérés comme biens publics.

Le 24 Septembre 1944, Frank décréta que tous les biens saisis sur la base du décret du 15 Novembre 1939 deviendraient propriété du Gouvernement Général, Ce décret se trouve aussi à la page E. 810 de cette même publication. Il est impossible de donner au Tribunal un tableau complet

H0459 - 0022

de ce vaste programme d'appauvrissement culturel de la Pologne, exécuté conformément à ces directives. Je ne peux pas non plus entreprendre la lecture du rapport sur les quelques 500 chefs-d'oeuvre catalogués dans le document 1233 PS, ni les centaines d'articles supplémentaires énumérés dans le document 1709 PS. Le document 1233 PS que je tiens en main est un catalogue bien relié, et superbement imprimé, dans lequel l'accusé Frank énumère fièrement et décrit les principales oeuvres d'art pillées par lui, au profit du Reich. Ce volume fut saisi par la Division des Monuments, des Arts et Archives de la 3ème armée des Etats-Unis, et fut trouvé au domicile de Frank, à Munich. La page d'introduction décrit avec quelle perfection le Gouvernement Général dépouilla la Pologne de ses biens culturels.

Vous trouverez aussi, dans le document 1233 PS ...

M. LE PRESIDENT - Pourriez-vous nous le passer ?

Colonel STOREY - Je cite maintenant la page d'introduction de la traduction anglaise ~~le premier paragraphe de la traduction anglaise~~. Je pourrais peut-être dire à titre d'explication que cette liste énumère les principaux trésors d'Art ?

M. LE PRESIDENT - Oui, Colonel Storey.

Colonel STOREY - Ce livre énumère les trésors d'art, et je cite maintenant la préface :

"Sur la base du décret du 5 Décembre 1939, du Gouverneur Général pour les Territoires polonais occupés, le Délégué spécial pour la sauvegarde des trésors artistiques et culturels réussit en six mois à s'emparer de presque tout le trésor artistique du pays, à une seule exception près : la série de Gobelins flamands du Château

H0459 – 0023

de Cracovie. D'après les dernières informations, elles sont gardées en France, de sorte qu'il sera possible de s'en emparer au besoin."

En feuilletant ce catalogue, nous voyons qu'il mentionne des peintures de maîtres Allemands, Italiens, Hollandais, Français et Espagnols, des livres illustrés, des miniatures hindoues et persanes, des gravures sur bois, et le fameux autel sculpté Veit-Stoss (créé à Nuremberg et acheté pour être placé en Pologne) des objets artistiques en or et en argent, des articles anciens en cristal, en verre et en procelaine, des tapisseries des armes anciennes, des pièces de monnaie, des médailles rares, Ces objets, comme l'indique le catalogue, ont une origine à la fois publique et privée, comprenant les musées nationaux de Cracovie et de Varsovie, les cathédrales de Varsovie, et de Lublin, et de nombreuses églises, monastères, bibliothèques universitaires, ainsi qu'un grand nombre de collections particulières, appartenant à la noblesse polonaise.

Je désire maintenant déposer le catalogue portant notre n° 1233 PS, ainsi que le rapport très complet portant notre numéro 1709 PS. Ce rapport contient, en plus de l'énumération de 521 articles de première importance décrits dans le catalogue une liste de centaines d'autres articles qui bien qu'en général ayant une valeur artistique égale, étaient considérés comme de second ordre par les Allemands, du point de vue du Reich.

Il est intéressant de noter la peine que prit l'accusé Frank pour dissimuler son but réel, en saisissant ces oeuvres d'art. La couverture du catalogue elle-même indique les objets énumérés étaient mis en sûreté et "sauvegardés". Chose assez bizarre, on trouvait nécessaire pour les "sauvegarder" de transporter certains de

H0459 - 0024

ces objets à Berlin, de les déposer dans le magasin du représentant spécial, ou dans un coffre de la Deutsch-reich Bank, ainsi qu'il est indiqué à la page 80 du document 1709 PS - pièce USA 378. Les articles indiqués comme ayant été transportés à Berlin sont énumérés dans le catalogue des objets "sauvegardés" avec des numéros : 4, 17, 27, 35, etc... Trente et une oeuvres de grande valeur et universellement connus, de Albrecht Dürer enlevés à la collection de Lubomierski à Lemberg furent "sauvegardées" de la même façon. A la page 68 de ce rapport, le Dr Meuhlmann déclare avoir personnellement remis à Goering ces dessins, que celui-ci porta au Fuhrer, à son Quartier Général.

De nombreux objets d'art, tableaux, tapisseries, argenterie et articles de vaisselle furent également "sauvegardés" par Frank qui les fit remettre par le représentant spécial à un architecte en vue de remeubler le Château de Cracovie et celui de Kressendorf résidence du Gouvernement Général. C'était sans doute l'opinion de Frank que ces objets qui servaient à orner sa table et à éblouir ses invités étaient plus à l'abri entre ses mains qu'entre celles de leurs légitimes propriétaires.

Il n'y a cependant aucun doute que, pratiquement, tous les biens artistiques de la Pologne furent saisis à l'usage de l'Allemagne, et qu'en cas de victoire allemande ils n'auraient jamais été restitués. Le Dr Muehlmann, reconnu comme une autorité en matière d'art, qui dirigea pendant quatre ans le programme de saisie et qui avait reçu de Frank assez d'autorité pour promulguer des décrets appliquables dans tout le pays, a expliqué en termes non équivoques les buts de ce programme dans la déposition signée que j'ai déjà mentionnée.

Voilà, en ce qui concerne la Pologne.

H0459 – 0025

Je désire maintenant attirer l'attention du Tribunal sur l'activité de l'Einsatzstab Rosenberg l'organisation chargée d'étudier et de diriger le pillage des trésors artistiques de presque toute l'Europe. Pour se rendre pleinement compte de l'étendue de ce programme de pillage, il sera nécessaire de considérer l'Europe comme une maison de trésors dans laquelle est rassemblée la plus grande partie de la production artistique et littéraire de 2.000 années de civilisation occidentale. Il faudra de plus considérer nécessairement la violation de ces trésors par une horde de vandales, qui avait tendance à envoyer dans le Reich des collections qui, dans un sens, sont notre héritage commun, et de les garder pour la joie et l'instruction des seuls allemands.

Ce programme unique dans l'Histoire d'une main-mise sur les objets d'art choque l'imagination et est un défi à la crédulité. Les documents que je vais verser maintenant donneront une preuve indéniable de l'exécution de ce programme, pour dépouiller les pays occupés du produit accumulé de siècles consacrés à l'art et à la culture. Puis-je m'écarter un instant ici et déclarer que nous n'avons pas l'intention d'offrir tous les documents et tous les détails, parce que nos collègues Soviétiques et Français présenteront des détails nombreux dans leurs documents au cours de leur exposé concernant les crimes de guerre. Je verse maintenant au dossier le document 136-PS, pièce USA 167. C'est un ordre d'Hitler du 29 Janvier 1940 qui déclencha l'exécution du programme de saisie des trésors artistiques, qui devait englober tout le continent.

Je présente maintenant l'original au Tribunal sur cet ordre qui fut signé d'Adolf Hitler, avec sa façon particulièrement "brageuse" de signer. Je cite en entier ce document, qui est très court :

H0459 – 0026

"Le "Hone Schule" doit devenir le centre de recherches idéologiques et éducatives nationales-socialistes. Ce Centre sera établi après la fin de la guerre. J'ordonne que les préparatifs déjà entrepris soient poursuivis par le Reichsleiter Alfred Rosenberg, spécialement en ce qui concerne la recherche et la fondation d'une bibliothèque. Toutes les sections du Parti et de l'Etat sont invitées à coopérer avec lui pour l'exécution de cette mission."

Bien que l'ordre ci-dessus ne mentionne pas spécialement les biens artistiques saisis jusqu'au 5 Novembre 1940, le programme avait étendu son champ d'action pour y faire entrer la saisie des collections d'art juives. Je verse maintenant le document 141 PS qui est une copie certifiée d'un ordre signé de Goering, à la date du 5 Novembre 1940, dans lequel l'accusé Goering précise - je cite :

"En communiquant les mesures prises jusqu'ici pour la mise à l'abri par l'Administration militaire de Paris et la Einsatzstab Rosenberg des biens artistiques juifs, les objets d'art amenés au Louvre seront classés comme suit :

"1°) Les objets d'art pour l'emploi desquels le Fuhrer se réserve de prendre une décision.

"2°) les objets d'art servant à compléter la collection du ReichsMaréchal.

"3°) Les objets d'art et stocks de livres dont l'utilisation semble nécessaire pour l'établissement d'institutions supérieures d'enseignement, et qui sont du ressort du Reichsleiter Rosenberg.

"4°) des objets d'art susceptibles d'être envoyés dans les musées allemands."

Donc, dès Novembre 1940, onze mois après la création du programme pour la fondation d'une bibliothèque de recherches idéologiques, le dessein originel avait été

H0459 - 0027

étendu de façon à comprendre la saisie d'oeuvres d'art, non seulement pour le bénéfice des recherches, mais pour le plaisir du Fuhrer et de Goering, et pour l'accroissement des collections des musées allemands.

Poussés comme ils l'étaient par leur rêve perfide de soumettre un continent, les conspirateurs nazis ne pouvaient se contenter d'exploiter simplement les richesses culturelles de la France, et ils étendirent rapidement leur activité à d'autres pays occupés.

Je dépose maintenant le document 137 PS C'est une copie d'un ordre signé par l'accusé Keitel, en date du 5 Juillet 1940. J'aimerais lire cet ordre intégralement.

"Le Chef du Haut-Commandement de l'Armée.

"Chef des Forces Armées dans les Pays-Bas,

"Le Reichsleiter Rosenberg a suggéré au Fuhrer que :

"1°) on recherche dans la Bibliothèque Nationale et les archives les documents utilisables pour l'Allemagne.

"2°) on fouille les chancelleries des hautes autorités ecclésiastiques et les loges pour y trouver les oeuvres dirigées contre nous sur le plan politique, afin que les ouvrages en question soient saisis.

"Le Fuhrer a ordonné qu'on suive cette proposition et que la Gestapo, aidée par les archivistes du Reichsleiter Rosenberg soient chargés des recherches. Le Chef de la police de sûreté, le SS Gruppenfuhrer Heydrich a été informé de ces ordres, et se mettra en rapports avec les chefs militaires compétents en vue de l'exécution de cet ordre."

"Ces mesures seront exécutées dans toutes les régions des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la France occupées par nous."

H0459 – 0028

Prière d'informer les services sous vos ordres."

"Le Chef du Haut-Commandement de l'Armée.

"Signé : Keitel.

Des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la France, l'activité de l'Einsatzstab ~~Rosenberg~~ s'étendit finalement encore plus loin, à la Norvège et au Danemark, et je dépose maintenant le document 159 PS pièce USA 380, qui est la copie d'un ordre signé par Utikal, Chef du Einsatzstab. C'est le document 159 PS daté du 6 Juin 1944, et où l'on voit qu'une Commission Spéciale de l'Einsatzstab était détachée pour la Norvège et le Danemark.

Alors que l'Armée allemande pénétrait à l'Est, les doigts de l'Eisatzsatb s'étendaient pour saisir les trésors culturels qui leur étaient ainsi ~~xxxxxx~~ ouverts, et leur activité s'étendit aux territoires occupés de l'Est, y compris les Etats Baltes et l'Ukraine, de même que la Hongrie et la Grèce. Je dépose maintenant le document 153 PS, pièce USA 181. C'est une copie certifiée d'une lettre de Rosenberg au Commissaire du Reich pour l'Est, et au Commissaire du Reich pour l'Ukraine, datée du 27 Avril 1942. Le sujet de la lettre est exprimé comme suit :

"Formation d'un détachement central pour la saisie et la mise à l'abri des valeurs culturelles des territoires occupés de l'Est."

Dans le dernier paragraphe de ce document, je cite :

"A côté des Commissaires du Reich dans le cadre du Département II (département politique) une section spéciale a été créée pour un temps limité, pour la saisie et la mise à l'abri des objets de valeur culturelle. Ce service est sous le contrôle du Chef du prin-

H0459 - 0029

cipal groupe de travail de l'Einsatzstab du Reichsleiter Rosenberg pour les territoires occupés."

~~Fin de la citation.~~

M. LE PRESIDENT - Peut-être serait-il bon de suspendre maintenant la séance pour quelques minutes.

La séance est suspendue à 11 h. 20 et reprise à 11 h. 35.

* * *

Colonel STOREY - Plaise au Tribunal : l'action commença en Hongrie, ainsi que l'indique le document n° 158 PS, pièce USA 382. Je verse ce document au dossier. C'est la copie d'un message venant ~~de Rosenberg~~ ZUTI Kal chef d'état major de Rosenberg
Le premier paragraphe de ce document déclare :

"L'Einsatzstab du Reichsleiter pour les Territoires occupés Rosenberg a envoyé un Sonderkommando sous la direction du Stabseinsatzfuhrer Dr. Zeiss, identifié au moyen de son Livre Militaire 187 pour l'exécution en Hongrie de la mission de l'Einsatzsab telle qu'elle est définie par le décret du Fuhrer du 1er Mars 1942."

Je verse maintenant au dossier le document n° 171 ~~PD,~~ PS pièce USA 383. Ceci est un compte-rendu sur la "Bibliothèque pour l'Etude de la Question Juive" Je cite le 5ème paragraphe du document ~~101~~ 171 PS :

"Les plus importantes collections de livres qui vont aujourd'hui partir du stock de la bibliothèque pour l'étude de la question juive sont les suivantes : .."

~~Fin de la citation.~~ Le 9ème article de la liste qui suit a rapport à la collection de livres de la communauté juive en Grèce, environ 10.000 volumes. Il était naturel qu'une opération conduite sur une aussi grande échelle et s'étendant à la France, à la Belgique et aux Pays-Bas, au Luxembourg, à la Norvège, au Danemark, aux

H0459 - 0030

territoires occupés de l'Est, aux Etats Baltes, à l'Ukraine, à la Hongrie, et à la Grèce s'adresse à une multitude d'autres organisations pour l'aider. Parmi celles qui prirent part au programme du pillage, il y eut plusieurs organisations qui sont ici accusées comme organisations criminelles.. La coopération du Haut-Commandement de la Wehrmacht fut réclamée par l'ordre d'Hitler de 1942, que je verse au dossier. Document 149 PS - pièce USA 369. Ceci est signé d'Adolf Hitler. L'ordre décrète que le combat idéologique contre les ennemis du national-socialisme est une nécessité militaire et réaffirme l'autorité de l'Einsatzstab Rosenberg pour la conduite des perquisitions et des saisies du matériel convenable pour la "Hohe Schule". Le ~~sixiè~~ cinquième paragraphe déclare :

"Les mesures d'exécution concernant la coopération avec la Wehrmacht sont assurées par le Chef de l'OKW, avec le consentement du Reichsleiter Rosenberg."

Pendant que je parle de ce document, j'aimerais lire d'autres extraits. J'attire votre attention sur la ~~distribution, c'est la distribution des~~ répartition ala est réparti pour exprimer la concernant les devoirs de l'Etat, des Forces Armées ~~et du Parti~~ le Parti et le Reich :

"Les Juifs et les francs-maçons, et d'autres ennemis du national-socialisme sont responsables de la guerre, qui a lieu maintenant contre le Reich. Les combats combinés contre ces puissances sont une nécessité militaire. Je demande donc au Reichsleiter Rosenberg de poursuivre ceci en coopération avec le Chef de l'OKW."

~~Il est autorisé~~ Son état major "pour les buts spéciaux" dans les territoires occupés est autorisé à lutter contre les institutions idéologiques de toutes sortes, et à confisquer tout le matériel dont le NSDAP a besoin pour les recherches scientifiques du "Hohe Schule". La même chose s'ap-

H0459 - 0031

-plique aux valeurs ~~aux valeurs~~ culturelles et aux propriétés des Juifs, ou d'individus dont l'origine n'est pas admise par les nazis."

Le dernier passage indique :

"Les mesures nécessaires dans le territoire de l'Est sous l'administration allemande sont déterminées par Rosenberg, en sa qualité de Ministre du Reich, pour les Territoires occupés de l'Est."

Ceci était signé : Adolf Hitler.

M. LE PRESIDENT - Je crois que le Tribunal trouverait préférable et plus rapide que, lorsqu'on parle d'un document, on le lise en entier si c'est votre intention, plutôt que de lire un extrait puis de revenir plus tard à ce même document.

Colonel STOREY - Oui, Monsieur. Puis-je expliquer pourquoi je fais ceci ? C'est que j'essayais dans cette présentation ~~de faire état parallèllement de plusieurs citations.~~ au sujet du corps des dirigeants ala était cité à 2 endroits et je n'ai pas fait remarquer le moment où j'ai commencé

M. LE PRESIDENT - ~~Je crois~~ ce que je suis en train de dire c'est que je pense qu'il est plus facile de suivre le document, afin que toutes les parties du document que vous voulez lire soient lues en même temps, plutôt que de lire une phrase, puis de revenir à une autre phrase, et ensuite de parler d'un autre document. Je ne sais pas si vous pourriez faire cela ?

Colonel STOREY - J'essaierai de le faire.

M. LE PRESIDENT - merci ~~Voudriez-vous aussi lire un peu plus lentement.~~

Colonel STOREY - La coopération des SS et du SD est indiquée dans une lettre de Rosenberg à Bormann, datée du 23 Avril 1941. C'est le document 071 PS, numéro USA 371 que je verse maintenant au dossier.

H0459 – 0032

Je cite à partir de la 5ème phrase du 1er paragraphe :

"Il est entendu que les confiscations ne seront pas exécutées par les Autorités régionales, mais sous la direction du Service de Sécurité SD, aussi bien que sous celle de la Police."

Plus bas, dans le même paragraphe, Rosenberg déclare :

"Il m'a été communiqué par écrit, par un Gauleiter que le bureau principal des SS pour la sécurité du Reich (RSHA) a réclamé de la bibliothèque d'un monastère le Manuel Catholique d'Albertus Magnus, une Edition des Pères de l'Eglise, une Histoire de la Papauté, par L.V. Faster, et autres ouvrages."

Le second et dernier paragraphe de cette lettre déclare :

"J'aimerais faire remarquer à cet égard que cette affaire a déjà été exécutée de notre côté de la manière la plus loyale, avec le Service de Sécurité SD."

L'accusé Goering mit une diligence toute spéciale à pousser les desseins de l'Einsatzstab de Rosenberg, une diligence que l'on comprendra aisément ~~en~~ en égard au fait qu'il a donné lui-même des ordres pour que ces objets d'art qui servaient à compléter la collection du ReichsMarshall (il s'agit de Goering) cèdent la priorité aux ordres du Fuhrer seulement.

Le 1er Mai 1941, Goering a donné un ordre à tous les services du Parti, de l'Etat et de la Wehrmacht que je verse maintenant au dossier sous le numéro 1.117 PS, pièce USA 184. C'est un ordre original portant la signature de Goering. Cet ordre dommandait à tous les services du Parti, de l'Etat et de la Wehrmacht - et je cite :

H0459 - 0033

"... de donner toute l'aide et l'assistance possibles aux Chefs d'Etat-Major du Reichsleiter Rosenberg. Les personnes ci-dessus mentionnées sont invitées à me rendre compte de leur travail, et particulièrement de toutes les difficultés qui pourraient se présenter."

~~Fin de la citation.~~

Le 30 Mai 1942, Goering s'attribuait une grande part du succès de l'Einsatzstab. Je verse au dossier une reproduction photographique d'une lettre de Goering à Rosenberg, avec la signature de Goering, qui porte notre numéro 1015 IPS - N° américain USA 385. Le dernier paragraphe de cette lettre, page 1 de la traduction anglaise indique :

"D'autre part, je soutiens aussi le travail de l'Einsatzstab personnellement, partout où je peux le faire, et une grande partie des biens culturels saisis ~~l'ont été grâce à l'aide que j'ai apportée par mes organisations à~~ ont pu l'être parce que j'étais capable d'assister avec mes services l'Einsatzstab de Reisenberg."

Si j'ai éprouvé la patience du Tribunal avec des détails nombreux, quant à l'origine au développement et au mode d'opération de l'organisation de pillage des objets d'art, c'est parce que je sens qu'il me sera impossible de vous apporter une conception complète de l'étendue du pillage si je ne vous apporte pas tout d'abord des renseignements sur le vaste travail d'organisation qui a été fait, et qui avait été nécessaire pour permettre aux accusés d'amasser en Allemagne des trésors culturels dans des proportions ahurissantes.

Aucun objet de valeur n'était à l'abri de la saisie par l'Einsatzstab. En égard à la grande expérience de l'Einsatzstab dans l'activité complète du pillage organisé d'un continent, sa faculté était bien adaptée au pillage des objets autres que les objets culturels. Ainsi, quand Rosenberg eut besoin de matériel pour meubler les

H0459 - 0034

bureaux de l'administration dans l'Est, son Einsatzstab a été mis en action pour confisquer les biens des maisons juives dans l'Ouest. Le document n° L 188 - pièce USA 386 que je présente comme preuve est un rapport soumis par le Directeur du bureau de Rosenberg à l'Ouest, opérant pour le Ministère des Territoires occupés de l'Est. Je désire citer une partie assez importante de ce document. Le 3ème paragraphe de la page 3 de la traduction déclare :

"L'Einsatzstab du Reichsleiter Rosenberg a été chargé d'exécuter cette tâche, c'est-à-dire la saisie des biens artistiques. En addition à cette saisie de biens, et à la suggestion du Directeur de la Section Spéciale de l'Einsatzstab à l'Ouest, il avait été proposé au Reichsleiter de s'assurer et d'expédier au Ministère des Territoires occupés à l'Est, pour être utilisés dans les territoires de l'Est, des meubles et autres objets contenus dans les maisons abandonnées des Juifs."

Le dernier paragraphe de la même page déclare :

"Tout d'abord, tous les meubles et les biens confisqués ont été expédiés à l'administration des territoires occupés à l'Est. En raison des attaques terroristes sur les villes allemandes - qui commençaient alors - et en connaissance du fait que les gens dont les maisons ont été bombardées en Allemagne doivent avoir la priorité sur ceux de l'Est, le Reichministère et Reichsleiter Rosenberg obtint un nouvel ordre du Fuhrer d'après lequel l'ameublement , etc... obtenu par l'action "M" devait être mis à la disposition des populations bombardées, à l'intérieur de l'Allemagne."

Fin de la citation.

Le rapport continue avec une description des méthodes efficaces employées pour piller les maisons

H0459 – 0035

juives de l'Ouest (en haut de la page 4 de la traduction) :

"La confiscation des maisons juives s'est opérée comme suit : de soi-disant employés à la confiscation allaient demander de maison en maison, aux endroits où l'on n'avait pas sous la main la liste des adresses des juifs qui étaient partis ou qui avaient fui, comme cela était le cas à Paris, pour recueillir ces renseignements concernant les maisons juives abandonnées. Ils dressèrent des inventaires de ces maisons et mirent ensuite les scellés."

"A Paris seulement, environ 20 employés à la confiscation opérèrent dans plus de 38.000 foyers. Le transport du contenu de ces maisons fut opéré avec toutes les voitures du Parc de l'Union des Entrepreneurs de Déménagements Parisiens, qui devait fournir jusqu'à 150 camions, et 1.200 à 1.500 travailleurs Français." Plaise à votre honneur. Je mets à dessein le reste des détails de ce rapport parce que nos collègues français donneront ces détails par la suite ~~Je ne lis pas le reste de la citation, car je crois que cela sera présenté plus tard par d'autres. Ces détails seront présentés plus tard.~~ Il semble impossible que cela ait pu s'opérer sur une échelle aussi grande ~~pareille,~~ et je sens que je dois me référer à une autre déclaration ~~pousser plus loin encore l'effort d'imagination de ce Tribunal~~, car bien que la saisie ait touché plus de 71.000 maisons et leur envoi dans le Reich par plus de 26.000 wagons, et que ce ne soit donc en aucune façon une opération de petite importance, la quantité de trésors artistique, de livres et leur valeur incalculable, comme il est révélé dans le document que je suis sur le point de présenter, minimisera en comparaison ses chiffres; ~~par suite de cette comparaison.~~

Je vais parler maintenant des livres reliés en cuir, dont quelques-uns sont ici, en face de moi, et auxquels on a déjà fait allusion dans le discours d'ouverture. Ces 39 volumes , dont 8 sont devant moi, contiennent des photographies des travaux d'art que l'Einsatzstab avait

H0459 - 0036

confisqués. Ce sont des volumes qui ont été constitués par les membres du personnel de Rosenberg. Ils portent tous le n° 2.522 PS et je les présente comme preuve. Je vous fait parvenir huit de ces volumes, si bien que chacun des membres du Tribunal en aura un. Ils sont tous différents mais vous pourrez voir un exemplaire des inventaires.

J'attire votre attention sur la page d'ouverture à l'intérieur, qui porte la plupart du temps un inventaire en Allemand du contenu du livre. Ensuite, vous avez des photographies de chacune de ces oeuvres, lesquelles sont protégées par un papier fin. On a pris 39 de ces livres, au moment où les Forces armées ont débordé sur une partie des zones occupées par les Allemands dans le Sud.

M. LE PRESIDENT - Sait-on quelque chose à propos des oeuvres figurant dans ces livres ?

Colonel STOREY - Oui, j'en ferai une description plus tard. Je crois que chacune est identifiée, en plus de l'inventaire.

M. LE PRESIDENT - Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je voulais demander si les objets, les tableaux, tec... avaient été retrouvés.

Colonel STOREY - Ils ont été retrouvés. Nous les avons retrouvés cachés dans une caverne, souterraine (je crois qu'elle se trouvait dans le sud de la Bavière.) du moins pour la plupart d'entre eux ~~qui se trouvaient dans le Sud de la Bavière~~, et ces livres furent trouvés par notre personnel, en coopération avec des groupes de l'Armée Américaine, qui ont rassemblé ces oeuvres d'art et sont en train de les réexpédier maintenant aux gens à qui elles appartenaient.

H0459 – 0037

~~Pendant que vous regardez ceci~~, j'aimerais parler ~~des ti-~~ en pendant
~~tres et totaux de ces figures~~. Voici les totaux du 1015 PS. Vous
n'avez pas besoin de suivre les documents, vous pouvez regarder
le livre si vous voulez. Jusqu'au 15 juillet, ~~on a fait~~ il y eut un inven-
taire rigoureux de ce qui suit :

5.281
21.903 oeuvres d'art, ceci comprennait peintures, pastels,
aquarelles et dessins

684 miniatures, peintures sur verre et sur émail, livres
et manuscrits

583 oeuvres en matière plastique, terre cuite, médaillons
et plaques 2.477
plus de ~~24.000~~ articles d'ameublement historique - ~~vous~~
~~avez des volumes qui montrent ces ameublements historiques~~ -
583 (gobelin - tapis - broderie - joaillerie {objets d'art faits avec
pièces d'argent - céramiques {des pierres précieuses

~~5.825 oeuvres faites à la main, porcelaines, bronzes et~~
~~céramiques etc.~~..

1.286 oeuvres d'art de l'Asie orientale, des bronzes,
oeuvres en matière plastique, peintures, paravent et armes
~~sculptures~~, porcelaines,

259 oeuvres d'art de l'Antiquité, sculptures, bronzes,
vases, bijoux, pièrres taillées et terre cuite ~~ainsi de suite.~~

La simple énumération que 21.903 oeuvres d'art ont été saisies ne donne pas une idée juste de leur valeur, je me rapporte encore à ce qui est écrit dans le document: ~~Il est à noter que ceci ne donne pas une idée absolument~~
~~réelle de ce qui a été pris.~~ « La valeur artistique extraordinaire
des oeuvres d'art ne peut être exprimée en chiffres. » ~~Ceci a un~~
ces objets ont un caractère tellement unique qu'on ne peut donner de chiffres. et le fait que ne peut correspondre à aucune évaluation

Ces 39 volumes ne sont pas une oeuvre complète de tout ce
qu'on a pris. ~~Ils ne parlent que de~~ 2.500 des objets pris. Je vous
demande d'imaginer que si ce catalogue avait été terminé, au lieu
de 39 volumes, nous aurions 350 à 400 volumes.

en d'autres termes ~~Il était entendu que nous fassions passer sur l'écran quel-~~
~~ques exemples de ceci, mais avant de le faire, à la fin de cette~~
s'il avait fallu préparer un inventaire fait sur la même échelle que ces 39 volumes il aurait fallu en préparer 350 à 400

H0459 - 0038

présentation, j'aimerais attirer votre attention sur le docuemnt PS O I 5. C'est en date du 16 avril 1943. C'est une copie d'une lettre écrite par Rosenberg à Hitler pour son anniversaire. Et pour cet evenement ~~l~~ commémorer, Rosenberg présenta des albums des photos destableaux saisis par la Einsatzstab. Je suppose bien qu'aucune de celle -ci avait été préparée pour cette occasion. Dans le denier paragraphe de sa lettre,(document O I 5 PS) posenberg déclare :

" Je vous demande, mon Fuehrer, de me permettre, au cours de ma prochaine audience de vous rendre compte de vive voix de toute l'étendue du domaine de cette action de saisie des oeuvres d'art. Je vous demande d'accepter un court provisoire rapport intermédiaire sur le progrès et l'étendue de l'action de saisie qui servira de base à ces futurs rapports verbaux, ainsi que 3 ~~xxxx~~ exemplaires de catalogues provisoires de tableaux qui eux aussi ne montrent qu'une partie de la collection que vous possédez. Dès que seront terminés les autres catalogues auxquels on travaille actuellement, je vous les remettrai."

Rosenberg termine par ce touchant tribut au goût esthétique du Fuehrer ; goût qu'il satisfaisait aux dépens du continent : et je cite :

" Jeprendrai la liberté pendant cette audience que j'ai sollicitée, de vus donner, mon Fuehrer, 20 autres albums de peinture, espérant que ces courts moment occupés aux beautés de l'Art si près de votre coeur, jetteront dans votre vie vénérable un rayon de beauté et de joie.

Le Président ! Voulez-vous lire tout le passage que vous avez commencer 5 lignes plus haut commencant par les mots "ces photos...

Le colonel Storey " Ces photographie représentent l'édition de la collection de 53 oeuvres dart qu'on a ajouté aux objets les plus estimables de votre collection il y a quelques temps ~~à votre collection.~~ Ceci montre aussi un petit pourcentage des oeuvres d'art qu'on a prises en France et qui seront mises en sécurité dans le Reich."

S'il plait à votre honneur

~~Maintenant,~~ j'aimerais montrer sur l'écran quelques photographies. Ces photographies que nous allons vous montrer proviennent

H0459 – 0039

d'un seul volume du catalogue. Les autres vues que l'on va projeter ont été extraites de différents volumes sur des sujets spéciaux, par exemple, la Tapisserie des Gobelins que vous allez voir dans un instant est simplement une ~~se le~~ des photographies extraite d'un volume entier sur la Tapisserie. Chacune des images que vous allez voir représente une partie des volumes. Chacun des volumes d'où sont tirés ces tableaux représente approximativement le dixième du nombre total des volumes qui seraient nécessaires pour illustrer tous les articles réellement pillés par la Einsatz stab.

On va vous montrer quelques-unes des photographies.

(projection commentée de reproductions d'oeuvres dart)

Cette première image est le portrait d'une femme du peintre italien Palma Vechio

La photographie suivante est un portrait de femme par le peintre espagnol Velazquez

Ceci est un portrait de Lady Spencer, par le peintre anglais Sir Reynolds.

Ceci est une peinture du peintre français Watteau

Ceci est une peinture représentant les Trois Grâces par Rubens.

Ceci est un portrait d'une vieille femme par le fameux peintre Rembrandt

Ceci représente une jeune femme ; c'est une peinture de Van Dyck.

Ici, ce sont des joyaux décorés de perles, en or et en émail

Cedi est une tapisserie du 17ème siecle; c'est une tapisserie des Gobelins

Ceci est une peinture japonaise du volume parlant de l'Art

H0459-0040

en Asie Orientale

Ceci est une porcelaine. fameuse

Ceci est un meuble de l'époque Louis XIV, serti argent.

Ceci date du XVème ou du XVIème siècle, d'origine espagnole, et représente la partie d'un autel.

Ceci est la dernière image.

J'attire votre attention, une fois encore, sur le fait que chacune des photographies que vous venez de voir ne fait simplement que représenter un grand nombre d'articles similaires illustrés dans le catalogue de 39 volumes qui n'est, lui même, que partiellement complet. Personne ne sait donc que pour le Fuehrer le fait de s'occuper de ces objets magnifiques qui se trouvaient au plus près de son coeur n'aient envoyé un rayon de beauté et de joie dans sa vie vénérable. Je doute qu'aucun musée du monde, que ce soit le Metropolitain à New-York, le British Museum à Londres, le Louvre à Paris ou ~~le musée de~~ la Tretiakov galerie à Moscou ~~puisse~~ pourraient présenter un tel catalogue ~~comme celui-ci~~. En fait, s'ils joignaient leurs collections respectives ~~le résultat serait bien inférieur à la collection artistique que l'Allemagne a amassé aux dépens des autres nations d'Europe~~ seraient certainement inférieurs à celui que l'Allemagne avait amassés pour elle seule. Jamais dans l'Histoire une collection aussi importante n'a été accumulée avec si peu de scrupules. Cependant il est réconfortant de savoir que les armées alliées victorieuses ont récupéré presque tous ces trésors, ~~cachés primitivement~~ surtout ceux qui sont cachés dans les mines de sel, les tunnels et les châteaux isolés, et les organisations gouvernementales spécialisées sont en train de rendre ces oeuvres d'art inestimable à leur légitime propriétaire.

Je vais parler maintenant du document 154 PS, document daté du 5 juillet 1942, du Dr. Lammers, Ministre du Reich et chef de la Chancellerie, aux autorités du Reich supérieures et au Fuehrer. Cette lettre déclare que Hitler avait ~~donné ordre~~ donné l'ordre pour déléguer à l'Etat major du représentant du Fuehrer Rosenberg ~~cet ordre~~ l'autorité de fouiller toutes les propriétés, pour l'éducation des NSDAP, au point de vue politique et idéologique. Le Tribunal se

H0459 - 0041

JN 5

soúviendra que l'accusé Rosenberg avait une position de direction dans le Parti. C'est le document 370 ~~317.~~ ~~Nous vous le présentons pour montrer ce qui était adressé aux autorités supérieures du Reich~~ et je vais le mettre simplement dans le but de vous présenter la manière dont l'accusé Rosenberg s'adressait avec plus hautes autorités du Reich et au service directement subordonné au Führer. Dans une lettre adressée à l'accusé Borman, du 23 avril 1941, l'accusé Rosenberg critiquait le fait que les SD avaient retiré de façon arbitraire les livres appartenant aux Monastères, bibliothèques et institutions. Elle proposait ~~dans~~ que les réclamations ~~des~~ faites par les SD ou de leurs représentants un réglement concernant la confiscation qui devait être établie par les Gauleiter. Cette lettre a déjà été présentée sous le numéro 071PS. Je cite l'avant dernière phrase du bas de la page 1 de la traduction anglaise , excusez-moi, c'est dans l'autre livre, c'est dans ce grand livre.

LE PRESIDENT. - Vous avez déjà cité 071 PS, ce matin

COLONEL STOREY. - Oui, ~~ceci parle~~ d'un autre livre. ~~Rapport concernant la présentation de ce sujet.~~ En résumé, ces preuves ~~établissent~~ démontrent que ~~xxxxxxxxxxRosenbergxxx~~ les ~~conspirateurs~~ accusés et leurs conspirateurs Rosenberg et Borman en tant que chefs politiques du parti nazi, comme membres de ce parti, ont participé ~~aux~~ à la conspiration et aux plans communs figurant au chef d'accusation n° 1, et c'est ce qui constitue les crimes dont ils sont accusés. Elles ~~soumettent~~ établissent, premièrement que ~~les chefs~~ le corps des dirigeants du parti nazi est un groupe ou une organisation dans ~~appartenaient à une association criminelle~~, deuxièmement, que Rosenberg et Borman ont commis des crimes définis d'après les articles 6 des statuts, ~~membres et chefs politiques du parti nazi~~ et quand leur qualité de membres du corps des dirigeants politique du parti nazi est une part de responsabilité, ~~le but de ce parti était~~ il fut de tout temps le but primordial et dirigé du corps de participer, de commencer et de poursuivre la conspiration qu'ils avaient établi y compris tous les crimes figurant à l'article 6 des statuts.

J'aimerais attirer maintenant l'attention du Tribunal sur un ~~plan~~ graphique qui a été identifié au début par, je crois, le Major Wallis. Ceci était pris dans un des livres du parti et provient d'une publication qui s'appelait " ~~la face~~ la véritable figure du parti ". Ce plan soulignait mieux que je ne peux le dire le contrôle total sur la vie allemande.

Cela commençait à l'âge de 10 ans, au bas du plan et re-

Si le Tribunal le permet, il y a une chose que le Colonel SEAY m'a fait remarquer je vous le rappelle simplement pour mémoire.

Dans un de nos documents précédents USA 3f2-ogo PS. qui est dans notre documents book, il y avait une déclaration ~~de dépôt de l'EINSATZSTAB Rosenberg qui était le centre des dépenses engagées pour les opérations étaient financées par le parti nazi~~. Ce ~~document ogo PS a déjà été présenté mais j'ai~~ oublié de vous en parler tout à ~~l'heure~~ qui établissait de façon très nette que les dépenses de l'EINSATZSTAB Rosenberg qui était le centre de dépenses engagées pour les opérations étaient financées par le Parti nazi. Ce document ogo PS a déjà été présenté, mais j'ai oublié de vous en parler tout à l'heure.

H0459 – 0042

H0459 - 0043

montait aux autres catégories. De 10 à 14 ans, ils appartenaient aux Jungvlok, ensuite, à l'école d'Adolf Hitler, de 12 à 18 ans. Ils allaient à la Hitler Jugend, de 15 à 18 ans. Ensuite, au SA, NSKK, NSFK de 19 à 20 ans. Ensuite, ils allaient au Service du Travail et ensuite revenaient aux SA SS NSKK NSFK et ensuite dans la Wehrmacht jusqu'à la case du haut, à gauche, des chefs politique du NSDAP. A la fin, tous les bâtiments, ~~je comprends cela comme~~ des institutions du NSDAP, Finalement tout à fait en haut, les chefs politiques du peuple allemand. Ceci montre l'évolution qui était suivie.

C'est la dernière preuve et je termine la présentation du Corps des Dirigeants. La présentation suivante est celle du Cabinet du Reich, le Reichsgierung.

Si le Tribunal le permet, ~~je vous rappelerai quelque chose. Dans le document 090 PS, il y avait une déclaration~~ qui établissait de façon très nette que les frais de Rosenberg étaient ~~payés par le Parti Nazi~~. Ce document 090 PS a déjà été présenté, mais j'ai oublié de vous en parler tout à l'heure.

Puis au Tribunal, je vais présenter maintenant le Livre de Documents X et aussi un tableau préparé par le Colonel Dostert, tableau du Reichsregierung en différentes langues. Vous en avez des exemplaires. Il y a ici un exemplaire en allemand, je serais heureux de le présenter aux avocats de la défense.

LE PRESIDENT. - Le conseil du cabinet du Reich ?

COLONEL STOREY. - Oui. Puis-je dire aussi que nous avons examiné les archives ce matin et qu'il ne figure qu'une seule lettre d'intervention du Reich Cabinet, c'était une lettre de l'accusé Keitel. Une seule lettre figure là, et elle est de Keitel.

Maintenant, nous allons parler du Reichsregeirung. On a déjà parlé de ce groupement lorsqu'on a parlé des statuts du gouvernement. Il sera nécessaire, ~~néanmoins~~, de répéter brièvement quelques

H0459 - 0044

déclarations qu'il a faites, et nous nous excusons ~~pour cette répétition~~.

Le Reichsregierung, cela veut dire le Cabinet du Reich. Contrairement à beaucoup d'autres groupements figurant dans l'Acte d'Accusation, il n'était pas une création du parti nazi pour poursuivre ses buts. Le Reichsregierung, qu'on appelle communément le Cabinet, avant que les nazis ne prennent le pouvoir, avait sa place dans l'Histoire politique et de la constitution du pays. Ainsi que d'autres cabinets d'autres gouvernements, la puissance de l'Etat était concentrée dans son corps. Les conspirateurs nazis se rendirent très bien compte de ceci. Leurs visées pour un contrôle politique de l'Etat ne pouvaient être validées qu'en prenant et en détenant cette puissance ~~machinerie~~ de l'Etat. Ils le firent. Sous le régime nazi, le Reichsregierung devint petit à petit un agent de la plus grande importance du parti nazi avec les politiques et les fonctions en accord avec le parti lui-même. ~~Le~~ Reichsregierung ~~devint~~, d'abord petit à petit et ensuite plus rapidement, ~~pollué par les~~ conspirateurs nazis dans les cabinets. Beaucoup d'entre eux, ~~au nombre de~~ 16, sont aujourd'hui devant vous. Il n'y avait aucun, aussi vil et inhumain soit-il, qui n'ait été caché, enrobé d'un semblant de légalité par le Reichsregierung nazi. C'est pour cela que nous demandons à la Cour, après avoir présenté les preuves, de déclarer que le Reichsregierung ~~était un organisme criminel~~.

Nous diviserons ceci en 2 catégories. La première établira la composition et la nature des Reichsregeirung sous les Nazis, en délimitant ~~brièvement~~ ses fonctions et sa puissance. Deuxièmement, nous tenterons d'établir et nous le croyons, les raisons pour lesquelles ce groupement devrait être considéré comme criminel.

Littéralement, Reichsregierung veut dire : gouvernement du Reich. Ainsi que nous l'avons dit, on acceptait cela comme vou-

H0459 - 0045

lant dire normalement Cabinet du Reich. Dans l'Acte d'Accusation, le mot Reichsregeirung comprend non seulement ceux qui étaient membres du Cabinet du Reich ordinaire mais les personnes qui étaient membres du Conseil des Ministres pour la Défense du Reich, et du Conseil Secret du Cabinet. Néanmoins, la subdivision vraiment importante de ces trois corps, est le cabinet oridniare. Entre celui-ci et les deux autres, il n'y avait en réalité qu'une distinction artificielle. Le personnel était le même, ainsi que les buts, les fonctions et lesobjets. Ceci ne tolérait aucune séparation. Ainsi que ce la figure à l'Acte d'Accusation, le terme " Cabinet Ordinaire " veut dire Ministres du Reich, c'est à dire les chefs des différents organismes du gouvernement central, Les Ministres du Reich sans porte feuille, les Ministres d'Etat faisant fonction de Ministres du Reich et d'autres fonctionnaires pouvant prendre part aux réunions. Je peux dire ici que dans l'ensemble il y a eu 48 personnes qui ont eu des situations au Cabinet ordinaire. 17 d'entreelles sont des accusés de cette Cour, Borman, est absent. Sur les 31 qui restent nous croyons que 8 sont morts et que les grands collaborateurs nazis ~~qui figuraient dans le Cabinet Ordinaire étaient des hommes~~ dans le cabinet ordinaire étaient placés ces hommes étaient des hommes de toute confiance. Ensuite quand furent créées de nouvelles agences, soit par Hitler, soit par le Cabinet lui-même. Ces nouveaux organismes dépendaient du Cabinet ordinaire.

En 1933, à la formation du premier Cabinet d'Hitler, le 30 janvier, ily avait 10 ministères ~~qu'on ouvait définir comme faisant partie du~~ qui pouvaient être classés en tant que services d'un gouvernement central. J'ai ici ce qui s'est passé à cette première réunion de Cabinet. On a trouvé ceci dans les archives de la Chancellerie du Reich, cela porte la signature d'un dénommé Weinstein qui est cité comme responsable du Protocole, conseiller du Ministère. Ce document figure déjà au Document B, si vous voulez reagrder à la page 4 de la traduction, document 351, ainsi que cela figure au livre de documents

LE PRESIDENT. - C'est 351 ?

H0459 – 0046

Transcription -351 PS

COLONEL STOREY. - Oui., USA 389. Les 10 ministres desquels on parle sont les suivants :

" l'accusé Von Neurath, Ministre du Reich aux Affaires Etrangères ; le Ministre de l'Intérieur Frick ; Le Ministre des Finances Von Krosigk ; le Ministre du Reich pour l'Economie..."

Ensuite, je saute au bas de la page,

" Le Ministre du Reich pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Dr. Hugenberg ; le Ministre du Reich pour le Travail, Seldte ;Le Ministre de la Justice. "

Aucun nom ne figure ici ; deux jours plus tard, Guertner fut nommé à ce poste.

" Ministre de la Défense, Von Blomberg ; le Ministre des Transports et des Postes, Von Eltz Ruebenach."

En plus, vous verrez que l'accusé Goering figure là en qualité de Ministre du Reich. Il n'avait pas de porte-feuille à ce moment et il était commissaire du Reich pour l'Aviation. Le Dr Perecke était commissaire du Reich pour se procurer de la main d'oeuvre. Le secrétaire d'Etat était présent, Dr. Lammers de la Chancellerie du Reich et le Dr. Meissner de la Chancellerie présidentielle du Reich.

LE PRESIDENT. - Dans l'exemplaire que j'ai ici, l'accusé Goering figure comme Ministre de l'Air du Reich.

COLONEL STOREY. - Il figure comme Ministre du Reich et comme Ministre du Reich pour l'Aviation.

Je vais j'étais en train de lire à partir de la 1ère de 2 pages du document, etes-vous en train de lire à partir de la page 5

LE PRESIDENT. - ~~Je ne vois pas cela. Ah, si, je vois, je lisais la première page. vous lisez la 4ème page ?~~

COLONEL STOREY. - Oui.

Le Président : Très bien

Col. Storey : On m'a dit qu'un Ministère fut ~~fut~~ créé plus tard, mais à ce

H0459 - 0047

moment là, il était commissaire du Reich pour l'Aviation. De plus, l'accusé Funk était chef de la Presse du Reich, et l'accusé Von Papen était député du Chancellier du Reich et Commissaire du Reich pour la Prusse. Peu de temps après cette date, deux nouveaux ministères ou organismes furent créés et les Nazis furent placés à la tête de ces ministères. Le 13 mars 1933, un nouveau ministère pour la Propagande fut créé. Ceci est au Reichsgesetzblatt de 1933, partie-I, page 104. C'est notre document 2029 PS. Je suppose que le Tribunal prendra les lois et les décrets comme faits acquis au fur et à mesure que nous les nommons.

Goebbels était Ministre du Reich pour la Propagande. Le 5 mai 1933, le Ministère de l'Air (notre document 2089 PS, Reichsgesetzblatt 1933, partie.1, page 241) . Le ler mai, le Ministère de l'Education Nationale , 1934 Reichsgesetzblatt, page 365, notre document 2078 PS ; et le 16 juillet 1935, Reichsgesetzblatt, partie I, page 1029, notre document 2090 PS, l'accusé Goering devint ministre de l'Air; Bernard Rust, Gauleiter du Sud du Hanovre fut nommé Ministre de lEducation et Hans Kerrl Ministre des Cultes.

Deux Ministères furent ajoutés après le déclanchement de la guerre. Le 10 mars 1940, le Ministère de l'Armement et des Munitions fut créé. Ceci figure dans 1940 Reichsgesetzblatt, partie I, page 513, notre document 2091 PS. Le défunt Dr. Todt, haut fonctionnaire du Parti fut nommé à ce poste, l'accusé Speer lui succéda. Le nom de ce département fut changé en 1943 en celui de " Armement et Production de Guerre ". Ceci figure dans 1933 Reichsgesetzblatt, partie I, page 529, notre document 2092 PS. Le 17 juillet 1941, au moment où la main mise sur les territoires de l'Est progressait, on créa le Ministère des territoires occupés de l'Est, Rosenberg fut nommé chef de ce département ; cela a déjà été présenté devant nous le numéro USA 319.

Le décret nommant l'accusé Rosenberg

Au cours des années de 1933 à 1939, un Ministère de la Dé-

H0459 - 0048

fense fut créé, ensuite Ministère de la Guerre. Le 4 février 1938, Hitler ~~exprit~~ le commandement de toutes les forces armées; au même moment il créa le Chef du Commandement Surpême des Forces Armées, ou ~~dans~~ en d' autres termes, le Chef de l'OKW. Ce fut l'accusé Keitel. Le décret publiant ce changement est publié dans le Reichsgesetzblatt de 1938, partie I, page 111. Ceci apparâit dans notre dossier comme 1915 PS. J'aimerais citer 3 extraits de ce décret. Ceci commence au bas du deuxième paragraphe :

"~~Il~~ Lui, le chef du Commandement Suprême, est égalé en rang à un Ministre du Reich. En même temps, le Commandement Suprême prend la responsabilité des affaires du Ministère des Affaires du Reich, et, j'espère par mon ordre, l'autorité appartenant primitivement au Ministre du Reich. "

Il faut noter un autreschangement dans la composition du Cabinet ~~pendant~~ pendant les années en question. Le poste de Vice Chancellier n'a jamais été réoccupé depuis le départ de l'accusé Von Papen, le 30 juillet 1934.

En plus des chefs des départements que j'ai cités, le Cabinet régulier contenait aussi des Ministres du Reich sans portefeuille. Parmi ceux-ci se trouvaient les accusés Frank, Seyss-Inquart, Schacht, après qu'ileut abandonné le Ministère de l'Economie, Von Neurath, après qu'ileût été remplacé au Ministère de l'Intérieur. Il y avait aussi d'autres situations qui étaient partie intégrante du Cabinet. C'étaient celles de représentant du Fuehrer, l'accusé Hess et plus tard son successeur le Chef de la Chancellerie du Parti, l'accusé Martin Bormann, le Chef d'état major des SA, Ernst Roehm pendant les 7 mois antérieurs à son assassinat, le Chef de la Chancellerie du Reich, Lammers et comme nous l'avons déjà mentionné, le Chef de l'OKW l'accusé Keitel. Ces ~~nommés~~ hommes avaient droit soit ~~le~~ au titre, soit ~~le~~ au rang de Ministre du Reich

H0459 – 0049

JN I2

J'ai déjà donné lecture de parties de la loi créant le Chef de l'OKW et indiquant son importance dans les affaires du Cabinet. L'importance des accusés Hess et Bormann sera bientôt montrée, tandis que celle du Chef de la Chancellerie du Reich , Lammers, apparaîtra d'elle-même. Mais, il y en avait d'autres tels que les Ministres d'Etat faisant fonction de Ministres du Reich. Deux personnes seulement se trouvent dans cette catégorie, le Chef de la Chancellerie, le Président Otto Meissner, le Chef d'Etat des Protectorats de Bohême et de Moravie, K.H. Frank.

De plus, l'Acte d'Accusation nomme comme appartenant au Cabinet régulier d'autres " qualifiés pour prendre part aux réunions du Cabinet ". De nombreuses agences gouvernementales furent créées par les Nazis entre 1933 et 1945. La particularité de ces créations, c'est que dans la plupart des cas on donnait à ces nouveaux postes le droit de participer aux réunions du Cabinet. Ici, la liste est longue mais significative. Ainsi, ceux qui étaient autorisés à participer aux réunions du Cabinet étaient les Commandants en Chef de l'Armée et de la Marine, le Maître des Forêts du Reich, l'Inspecteur Général des Eaux et de l'Electricité, l'Inspecteur Général des Routes allemandes, le Chef de la Main d'oeuvre allemande, le Chef de la Jeunesse Allemande, le Chef de l'Organisation étrangère au Ministère des Affaires Etrangères, le Reichsfuehrer SS et Chef de la Police Allemande au Ministère de l'Intérieur du Reich , le Ministre des Finances Prussien ,et le Chef du Cabinet de la Presse. Tels étaient lespostes et une partie du personnel régulier.

Ces situations étaient d'une notoriété telle que le Tribunal peut les admettre comme un fait aquis ; d'ailleurs, elles apparaissent toutes dans les statuts intitulés " Organisation du Gouvernement du Reich " qui a été authentifié par l'accusé Frick et qui figure comme pièce USA 3. On peut aussi les trouver dans les décret et lois publiés dans le Reichsgesetzblatt, dans les notes

H0459 - 0050

PARues dans la publication mensuelle semi officielle " Das Archiv" qui était éditée par un fonctionnaire du Ministère de l'Education p populaire et de la Propagande. Tous également, je crois, rentrent dans le cadre des pièces soumises à la Cour pour être admises comme faits acquis. Les personnes qui occupaient ces positions dans le Cabinet régulier changèrent entre les années 1933 et 1945.

Voulez-vous qu'on lève l'audience à 12 H 45.

ME PRESIDENT. - Oui, c'est préférable.

(La séance est levée à 12 h. 45)

H0459-0051

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

-:-:-:-:-:-

Séance du I8 Décembre I945 ouverte à I4 heures sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE.-

-:-:-

COLONEL STOREY.- Plaise à la Cour, lespersonnes qui occupaient ces positions dans le Cabinet régulier, changèrent entre les années I933 à I945. Bien qu'il ne nous appartienne pas de prouver qui elles étaient - étant donné qu'il s'agit de groupes et non d'individus - néanmoins leursnoms sont déjà sous les yeux du Tribuanl dans le tableau U.S.A., pièce 3. Comme il sera intéressant pour le Tribunal de voir quelles personnes - et I7 d'entr'elles sont des accusés devant ce Tribunal - occupaient une position dans le Cabinet, un index a été préparé donnant la liste de tous les départements et postes dont j'ai parlé, et leurs titulaires pendant les années de I933 à I945. On y montre également l'équivalence des titres allemands, et avec l'autorisation du Tribunal, je remettrai ce tableau aux membres du Tribunal. Des exemplaires ont déjà été déposés dans le Centre d'Information de la Défense. Le Tableau porte également des annotations, des citations de sources, permettant de vérifier des faits qui tous cependant, étaient de notoriété publique pendant la période en question.

En m'écartant du texte, ceci a été simplement préparé pourfaciliter la tâche du Tribunal dans son examen des dossiers, et documents. J'ai dit au début, que

...

H0459 - 0052

les témoignages montreraient qu'il y avait entre le Cabinet régulier, le Cabinet du Conseil Secret et le Conseil des Ministres pour la Défense du Reich, une distinction artificielle. Ceci est prouvé tout d'abord par l'unité des personnels des trois subdivisions. Ainsi, le 4 Février I938, HITLER créait des Cabinets du Conseil Secret, et si les membres du Tribunal veulent bien se référer à ce grand schéma, ils remarqueront sous la date I938, il y a une ligne rouge descendant au Conseil Secret du Cabinet. Ce Décret apparaît dans le volume 38 (I938) du Reichsgesetzblatt, première partie, page II2. Il figure dans notre dossier comme document 2.00I-PS, et j'aimerais en citer une partie ; il commence avec le paragraphe d'introduction, document 2.00I-PS.

LE PRESIDENT.- Dans quel livre est-ce donc ?

COLONEL STOREY.- C'est dans le Livre "X", document 2.03I-PS, tout à fait vers la fin. Excusez-moi c'est dans la section "Lois & Décrets".

LE PRESIDENT.- Je vois.

COLONEL STOREY.- Je cite :

"Afin de me conseiller dans la politique étrangère, j'ai créé un Cabinet de Conseil Secret. Comme Président du Conseil Secret, je nomme le Ministre du Reich VON NEURATH; comme membres de ce Cabinet, je nomme :

- le Ministre du Reich de l'Extérieur VON RIBBENTROP
- Le Premier Ministre Prussien Ministre du Reich pour l'Aviation, Commandant en Chef de l'Armée de l'Air, le General Feld Marshall Hermann GOERING,

...

H0459 - 0053

- Le Représentant du Führer Ministre du Reich Rudolf HESS,
- Le Ministre du Reich pour l'Education du Peuple et la Propagande, Dr Joseph GOEBBELS,
- Le Ministre du Reich, et Chef de la Chancellerie du Reich, Dr LAMMERS.

Vous verrez tout à fait au sommet du schéma immédiatement sous : HITLER, le Commandant en Chef de l'Armée, le Général VON BRAUCHITSCH,

- le Commandant en Chef de la Marine, le Grand Amiral Docteur Honoris Causa RAEDER,
- Le Chef du Commandement Suprême des Armées, le Lieutenant-Général Wilhelm KEITEL."

On notera, que chacun des membres était, soit Ministre du Reich, soit, comme c'était le cas des Chefs de l'Armée et de la Marine, et de l'O.K.W., ~~adhérent~~ avait le rang et l'autorité de Ministre du Reich.

Le 30 Août 1939, HITLER créait le Conseil des Ministres pour la Défense du Reich, mieux connu sous le nom de Conseil Ministériel. En descendant de la date 1939, en suivant la ligne, vous trouverez ; Conseil Ministériel. C'était un soit-disant Cabinet de Guerre. Le Décret paraît en 1939 dans le volume 1939 du Reichsgesetzblatt, partie I, page 1509. Voilà maintenant le document 2018-PS, de la Section "Lois et Décrets". Je cite le paragraphe n° I :

"(I) Un Conseil Ministériel pour la défense du Reich sera établi comme Comité permanent, dont les membres seront choisis parmi les membres du Conseil de Défense du Reich.

"(2) Les membres permanents du Conseil Ministériel pour la Défense du Reich comprendront :

- Le FeldMarshall GOERING, comme Président,

...

H0459 - 0054

- l'accusé HESS, Adjoint du Führer,
- le Commissaire Général pour l'Administration du Reich, accusé FRICK,
- le Commissaire Général pour l'Economie, l'accusé FUNK,
- le Ministre du Reich et Chef de la Chancellerie du Reich, qui était le Dr LAMMERS,
- le Chef du Commandement des Forces Armées, c'était l'accusé KEITEL."

"Le Président peut appeler pour avis d'autres membres du Conseil de Défense du Reich, et d'autres personnalités." Fin de la citation.

A nouveau, on remarquera que tous appartenaient aussi au Cabinet régulier, mais cette utilisation du Cabinet comme réservoir de personnel, où les collaborateurs dignes de confiance étaient sélectionnés, devint particulièrement caractéristique, car nous considérons l'activité des conspirateurs nazis qui n'étaient pas publiés dans le Reichsgesetzblatt, qui étaient cachés aux yeux du monde, et qui faisaient partie intégrante de leur conspiration, de leur complot, en vue du déclenchement d'une guerre d'agression.

On aura déjà remarqué, que le décret établissant le Conseil Ministériel, contenait ce language, celui que je viens de mentionner :

"Un Conseil Ministériel pour la Défense du Reich, sera établi comme un Comité permanent dont les membres seront choisis dans le Conseil de Défense du Reich".

...

H0459 - 0055

Et aussi le sous-paragraphe n° 3 de ce même texte :

"Le Président peut appeler pour d'autres membres... "

J'ai déjà lu cette partie pour avis.

Il y a déjà des preuves devant ce Tribunal, établissant la création par le Cabinet, le 4 Avril 1935, de ce Comité réellement secret pour élaborer des plans de guerre. Je réfère le Tribunal au document U.S.A.24 qui apparait dans notre livre de documents, comme document 2261-PS. Ce document contient la Loi non publiée de Défense du Reich, du 21 Mai 1935. Quant au choix des membres de ce Conseil, à sa création, j'ai ici une copie de la deuxième session du Comité d'Etudes de la Délégation pour la Défense du Reich, datée du 22 Mai 1935, et signée par l'accusé KEITEL. Il parait sur notre document n° EC-177, document U.S.A. 79, la composition du Conseil de Défense du Reich, à la page 3 de l'original et aussi à la page 3 de la traduction.

LE PRESIDENT.- Je pensais que vous aviez l'intention de citer le document 2.261 ?

COLONEL STOREY.- Plaise à la Cour, je viens de le mentionner comme étant un document déjà déposé dans le dossier, et qui constituait une des Lois non publiées de ce Comité de Défense du Reich.

LE PRESIDENT.- Alors maintenant vous mentionnez le document EC-177 ? Où est-il ?

COLONEL STOREY.- EC-177 dans ce livre de documents "X". C'est dans la section "Lois & Décrets".

LE PRESIDENT.- Oui je l'ai trouvé.

...

H0459 - 0056

COLONEL STOREY.- ... Et la citations era trouvée à la page 3 de la traduction, commençant au sommet de la page.

"Composition du Conseil de Défense du Reich :
- Président : Le Chancelier du Reich
- Délégué : Ministre de la Reichswehr
- Membres permanents : Ministres de :

la Reichswehr

des Affaires Etrangères,

de l'Intérieur,

des Finances,

des Affaires Economiques,

de l'Education Publique & de la Propagande,

de l'Air,

le Chef d'Etat-Major du Commandement de l'Armée

le Chef d'Etat-Major du Commandement de la Marine,

et selon les cas :

les autres Ministres, d'autres personnalités,

par exemple les Chefs d'Industrie, etc... "

Tous les membres, sauf les Chefs de l'Armée et de la Marine, faisaient à ce moment partie du Cabinet Régulier. La composition de ce Conseil de Défense fut modifiée en I938. Je renvoie le Tribunal à la pièce U.S.A. 86, qui paraît dansnotre dossier comme document 2I94 PS. Je crois qu'il est également dans la section "Lois & Décrets". Celui-ci contient la loi non publiée de la Défense du Reich, du 4 Septembre I938. Je citemaintenant le paragraphe I0, intitulé :"Le Conseil de Défense du Reich", qu'on trouve dans l'original à la page 4. Je cite en ce moment la page 6 de la traduction anglaise, au sommet de la page :

"(2) Le Führer et Chancelier du Reich, est Pré-

..

H0459 - 0057

sident du R.V.R., son Délégué permanent est le Général Feld Marshall GOERING. Il a le droit de convoquer des réunions du R.V.R. Les membres permanents du R.V.R. sont :

- le Commandant en Chef de l'Armée,
- le Commandant en Chef de la Marine,
- le Chef de l'O.K.W.
- le Représentant du Führer,
- le Ministre du Reich & Chef de la Chancellerie du Reich,
- le Président du Comité du Conseil Secret,
- le Chef Plénipotentiaire de l'Administration,
- le Plénipotentiaire à l'Economie,
- le Ministre des Affaires Etrangères du Reich,
- Le Ministre de l'Intérieur du Reich,

le Ministre des Finances du Reich

- le Ministre de l'Education Populaire & de la Propagande,
- le Président du Comité Directorial de la Reichbank.

Les autres Ministres du Reich, et les services qui s ont directement soumis au Führer et Chancelier du Reich sont consultés en cas de nécessité; si l'affaire le demande, d'autres personnalités peuvent être appelées." Fin de la citation.

LE PRESIDENT.- Cela nous aiderait si vous vouliez bien indiquer quelles conclusions vous désirez tirer de ce document ?

COLONEL STOREY.- Plaise à la Cour, nous essayons de montrer la domination progressive du Cabinet du Reich par les accusés, et les membres de groupe, de sorte que

...

H0459 - 0058

les membres du Tribunal verront par la suite, qu'ils pouvaient promulguer des lois et décrets secrètement, par une loi-décret circulaire, comme il leur plaisait.

En fait, je me rends compte que c'est assez détaillé et minutieux, maisnous nous efforçons de montrer la composition de cette organisation, et les conclusions seront tirées plus tard.

A cette date, le Commandant en Chef de l'Armée, et celui de la Marine, avaient été promus au rang de Ministres, autorisés à prendre part aux séances du Cabinet. Je cite le Reichsgesetzblatt I938, partie I, page 2I5 .

Nous désirons attirer maintenant l'attention du Tribunal sur les deux membres du Conseil de la Défense, qui apparaissent aussi dans le Conseil Ministériel, sous le même titre :

- le Plénipotentiaire à l'Administration,
- le Plénipotentiaire à l'Economie,

le premièr poste était occupé par l'accusé FRICK, tandis que le dernier l'était par l'accusé SCHACHT d'abord, et par la suite par l'accusé FUNK, qui signa le décret en cette qualité. Ces fait ont été vérifiés par l'accusé FRICK sur le document U.S.A. 3, qui est le statut de l'organisation gouvernementale nazie dont on a parlée plus haut.

Ainsi que nous allons le montrer, ces deux postes avaient sous leurs ordres, plusieurs autres Ministères en ce qui concerne les desseins et buts de préparation de guerre d'agression. Avec le Chef de l'O.K.W., ils formaient un puissant triumvirat connu sous le nom de "Comité des Trois", cela paraît dans les trois cases qui

...

H0459 - 0059

descendent de I935 à I938, qui figurent de façon évidente, comme les preuves le révèleront; dans les plans et projets préparatifs de déclenchement de guerre d'agression.

Les titulaires de ces postes étaient membres du Cabinet, c'étaient les accusés FRICK, FUNK et KEITEL.

L'utilisation du Cabinet régulier comme Centre de Recrutement des autres Agences Gouvernementales, et la cohésion entre tous les groupements mentionnés, se voient rapidement sur les schémas qui a été préparé dans ce but. Les points que j'ai mentionné, sont illustrés par le graphique. Nous ne versons pas ce schéma au dossier, bien que tous les faits qui y sont montrés aient déjà été prouvés ou doivent l'être. Le schéma a aussi pour but de dépeindre (à gauche de la ligne qui descend vers le centre) le développement chronologique du Cabinet ordinaire. Dans les cases qui comportent comme titre: "Cabinet du Reich" (qui figurent directement sous HITLER) apparaissent certaines dates. Je pense que c'est la partie qui explique ces points, parce qu'il me semble quec'est tout à fait évident.

Le Conseil Ministériel fut créé en I934, Ces agences étaient annexées à HITLER, et après lui d'importants fonctionnaires nazis. Et dans tous les cas, comme le schéma le montre, elles étaient constituées par du personnel pris au Cabinet régulier. La flèche qui part du Conseil de Défense du Reich, et qui va au Conseil Ministériel de la Défense, a l'intention de montrer le fait déjà prouvé, que ce dernier a été recruté parmi les éléments qui constituaient le premier.

Pour d'autres points de cet exposé, nous mentionnerons à nouveau le schéma, et en particulier, cette partie à main droite, sous le mot : Ministre. L'unité, la

H0459 – 0060

cohésion et l'inter-communication des subdivisions du Reichsregierung, n'étaient pas le résultat d'un amalgame duseul personnel, cela résultait également de sa façon d'opérer. Le Cabinet régulier, se consultait tant au moyen de réunions, que par la méthode dite circulaire. Par cette méthode, qui fut surtout employée lorsque les réunions cessèrent, des projets de loi, élaborés dans les différents ministères étaient distribués aux autres membres du Cabinet pour approbation. L'homme primitivement responsable de la circulation des projets de loi, par cette méthode, était le Docteur LAMMERS, Chef de la Chancellerie du Reich.

J'ai ici un affidavit fait par lui, concernant le procédé technique, et que nous versons au dossier, comme pièce U.S.A. 392, document 2999-PS. J'aimerais citer en particulier, le document 2999 PS.Je cite :

"(I) Je soussigné Heinrich LAMMERS, déclare sous la foi du serment, que j'ai été Chef de la Chancellerie du Reich du 30 Janvier 1933 jusqu'à la fin de la guerre. En cette qualité, j'ai transmis à tous les membres du Cabinet du Reich, des projets, des propositions de lois, des décrets, qui m'étaient soumis par le Ministre auteur de cette loi ou de ce décret. Un certain délai était accordé pour formuler des objections, après quoi, la loi était considérée comme acceptée par les divers membres du Cabinet. Cette procèdure continua à être employée durant toute la guerre. Elle fut utilisée également au Conseil des Ministres pour la Défense du Reich. Signé Docteur LAMMERS.
Signé et certifié conforme sous serment devant moi Colonel HINKEL."

Comme illustration du fonctionnement de la procédure de circulation, j'ai ici un mémorandum en date du

...

H0459 - 0061

9 Août I94[illegible], qui porte le fac-similé de la signature de FRICK, qui est adressé au Ministre du Reich et Chef de la Chancellerie du Reich. Attaché au mémorandum est un projet de la loi en question, ~~qui est~~ et une copie au carbone d'une lettre datée du 22 Décembre I94[illegible], envoyée par l'accusé ROSENBERG au Ministre de l'Intérieur du Reich et qui ~~qui~~ contient des remarques sur le projet. Je dépose maintenant le document I.70I PS, document U.S.A. [illegible]92, et j'attire l'attention des membres du Tribunal sur la bordure rouge autour de ce document: (la partie citée figure à la page I de la traduction et à la page I de l'original) :

"Au Ministre du Reich et Chef de la Chancellerie du Reich.

Berlin le W.8.

Pour communication aux autres Ministres du Reich.

Sujet : Loi sur le traitement des ennemis de la Société.

En complément de ma lettre du I9 Mars I942.

Pière jointe 55.

Après que le projet de loi sur le traitement des ennemis de la Société ait été complètement refait, j'envoie le nouveau projet ci-joint avec le consentement du Ministre de la Justice, Docteur THIERACK, et demande que la loi soit approuvée par le système circulaire. Le nombre nécessaire d'imprimés est joint." Fin de la citation.

La même procédure fut suivie au Conseil des Ministres quand ce corps fut créé, et le décret du Conseil des Ministres, circulait aussi parmi les membres du Cabinet ordinaire.

...

H0459 - 0062

J'ai aussi une copie au carbone d'un mémorandum trouvé dans les archives de la Chancellerie du Reich, par les Armées Alliées, adressé aux membres du Conseil des Ministres, en date du I7 Septembre I939, et portant la signature dactylographiée du Docteur LAMMERS. Document II4I-PS, doc. U.S.A. 395. Je cite le dernier paragraphe juste au dessus de la ligne ou se trouve la signature du Docteur LAMMERS:

"Les questions soumises au Conseil des Ministres pour la Défense du Reich, ont jusqu'ici été distribuées seulement aux membres du Conseil. Il m'a été demandé par quelques-uns des Ministres du Reich qui ne sont pas membres du Conseil, de lesinformer des projets de décret qui sont soumis au Conseil, afin de les mettre à même de contrôler des projets, du point de vue de leurs services respectifs. J'accepterai cette requête, de sorte que les Ministres du Reich seront à l'avenir, informés des projets et des décrets qui doivent être étudiés au Conseil pour la Défense du Reich. Je demande en conséquence, qu'on ajoute au dossier soumis au Conseil, 45 copies supplémentaires des projets etd es lettres, contenant d'ordinaire les arguments en question des projets."~~Signé=~~

VON STUTTERHEIM, qui fut un personnage officiel à la Chancellerie du Reich, commente cette procèdure à la page 34 du ~~plan~~ pamphlet intitulé "Die Reichskanzlei" (Chancellerie du Reich), que je verse au dossier comme document 223I PS.

LE PRESIDENT.- Quelle est l'importance du dernier document que vous avez mentionné ?

...

H0459 - 0063

COLONEL STOREY.- Le dernier document, plaise à la Cour, apporte encore un témoignage de la façon dont sont promulguées les lois par la méthode circulaire.

LE PRESIDENT.- Mais nous avons déjà l'affidavit du Docteur LAMMERS n'est-ce pas ? Si c'est l'avis des membres de la Cour, nous déciderons que ceci est cumulatif,et nous ne désirons pas, en ce cas, l'entendre.

COLONEL STOREY.- Le Commandant KAPLAN m'a dit que le document 220I ne fait sans doute que corroborer cette même procédure, par conséquent je ne le mentionnerai pas.

J'ai déjà dit que pendant un temps le cabinet se consulta au moyen de véritables réunions. Le Conseil des Ministres fit de même, mais ces membres du Cabinet, qui n'étaient pas déjà membres du Conseil, assistaient également aux réunions du Conseil Ministériel, et lorsqu'ils ne participaient pas en personne, ils étaient habituellement représentés par les Secrétaires d'Etat de Ministère. Nous avons ici les procès-verbaux de six conférences du Conseil des Ministres des Ier, 4, 8 et I9 Septembre I939, ainsi que des I6 Octobre et I5 Novembre I939. Ces documents furent trouvés dans les archives de la Chancellerie du Reich, Je les dépose, comme document 2852 PS, doc.U.S.A. 395.

Pour les buts que nous proposons, il sera seulement nécessaire de se référer à quelques-uns desdits procès-verbaux. J'attire l'attention du Tribunal sur les conférences tenues le Ier Septembre I939, laquelle a été probablement la première depuis la création de ce Comité, le 30 Août I939. Et je lis une partie de ce document montrant qui était présent ; c'est au sommet de la tra-

///...

H0459 - 0064

duction anglaise :

"Etaient présents, les membres permanents du Conseildes Ministres pour la Défense du Reich :
- le Président et General Feld Marshall GŒRING
- le Délégué du Führer HESS (pour une raison inconnue, le nom de HESS est barré),
- le plénipotentiaire pour l'Economie FUNK,
- le Chef de la Chancellerie du Reich, Dr LAMMERS,
- le Chef du Commandement des Forces Armée, KEITEL représenté par le Major Général THOMAS."

C'étaient là les membres réguliers du Conseil. Etaient aussi présents :
- le Ministre du Reich pour le Ravitaillement et l'Agriculture, DARRE,

Et sept Secrétaires d'Etat, dont voici les noms :
- KORNER, NEUMANN, STUCKART, POSSE, LANDFRIED, BACKE, SYRUP.

Ces Secrétaires d'Etat venaient de plusieurs Ministères, ou d'autres Autorités Suprêmes du Reich, ainsi par exemple, pour en nommer quelques-uns : KORNER était délégué de l'accusé GOERING pour le Plan de 4 Ans; STUCKART était au Ministère de l'Intérieur ; LANDFRIED au Ministère de l'Economie ; SYRUP au Ministère du Travail. Ces dernières positions apparaissent sur le schéma du Gouvernement que nous avons déjà déposé.

A une autre réunion que je citerai ensuite, viennent les noms de 9 Secrétaires d'Etat : ...

LE PRESIDENT.- Mais ce document montrait simplement que certains membres du Gouvernement assistaient aux Conseils. Est-ce que cela montre autre chose ?

COLONEL STOREY.- Je voulais faire remarquer qu'un

...

H0459 - 0065

S.S. Gruppenführer y assistait en même temps que d'autres.

LE PRESIDENT.- Et qu'est-ce que ceci doit nous prouver ?

COLONEL STOREY.- En d'autres termes qu'il invitait ses subordonnés aux réunions du Ministère.

LE PRESIDENT.- Mais qu'est-ce que ceci doit nous prouver ?

COLONEL STOREY.- Cela montre simplement que le Parti et les agences subordonnées utilisaient ce Cabinet du Reich, chaque fois qu'ils voulaient promulguer des lois, cela paraissait utile. Ils convoquaient les subordonnés à siéger avec eux, au moment où ils promulguaient des lois.

Je veux faire remarquer aussi, que c'est un Conseil Ministériel de la Défense, et comme j'avais commencé à le signaler, on y convoqua le S.S. Gruppenführer HEYDRICH.

LE PRESIDENT.- Mais il ne saurait y avoir aucun doute n'est-ce pas que c'était un Cabinet du Reich, et qu'un Cabinet du Reich promulguait des décrets par une méthode circulaire, il n'y a aucun doute sur ce point, mais qu'est-ce que ces documents ajoutent à ce fait ?

COLONEL STOREY.- Ils montrent qui y a participé. Mais j'omettrai le reste des références.

LE PRESIDENT.- Mais nous avons déjà des preuves abondantes pour savoir qui conduisait ce Cabinet du Reich.

...

H0459-0066

COLONEL STOREY.- Eh bien je sauterai le reste des références quanta u nombre de ceux qui ont participé à la conférence, et pour le procès-verbal de ce débat je passerai à la page 23.

Avant d'abandonner ces procès-verbaux et pour montrer l'activité du Reichsregiegung, je voudrais attirer l'attention du Tribunal sur certains décrets qui ont été promulgués et sur les procès-verbaux des discussions de ces réunions. A la première réunion du Ier Septembre I939, I4 décrets furent ratifiés par le Conseil. Parmi eux, j'attire l'attention du Tribunal sur le Décret n° 6 qui figure à la page 2 de la traduction. C'est dans le R.G.B. n° I page I68I, que nous demandons au Tribunal d'accepter comme document officiel.

Le Décret concernait l'organisation de l'Administration et la Police de Sécurité Allemande dans le Protectorat de Bohème et Moravie; vous le trouverez dans la traduction, une autre loi datant du 2052,/I9 Septembre I938, page 6 de lat raduction, et je cite au bas de la page :

"Le Président du Conseil Général Feld-Marechal GOERING a fait des commentaires concernant la structure de l'administration civile dans les territoires polonais occupés. Il exprime son intention concernant les mesures d'évacuation économique dans ces territoires. Ensuite, les questions d'abaissement des salaires, et les questions des heures de travail, et le soutien des membres des familles des travailleurs mobilisés, furent discutées."

Il y un cetain nombre de points de discussion qui apparaissent, et je cite dans le paragraphe 2 du procès verbal, page 6 :

...

H0459 - 0067

"Le Président du Conseil a donné des ordres pour que tous les membres du Conseil reçoivent des rapports du Reichführer S.S. concernant la situation ; puis la question de la population du futur protectorat de Pologne a été discutée, ainsi que la localisation des Juifs vivant en Allemagne." Fin de la citation.

Finalement j'attire l'attention du Tribunal sur la réunion du I5 Novembre I939, page I0 de la traduction, où entr'autres sujets le "traitement des prisonniers de guerre polonais" fut discuté. Ce document n'établit pas seulement l'union étroite dans le travail entre les organismes de l'Etat et ceux du Parti, spécialement avec les fameux S.S., mais encore il tend à établir comme il est allégué dans l'Acte d'Accusation, que le Reichsregierung était responsable des politiques adoptées et mises à exécution par le Gouvernement, y compris celles qui comprenaient et touchaient la Commission des Crimes dont il était question dans l'Acte d'Accusation. Mais des alliances de travail n'auraient pas eu de signification, s'il n'y avait pas eu le pouvoir, et ~~comme~~ le Reichsregierung avait le pouvoir. Il avait pratiquement toute la puissance qu'un gouvernement peut exercer.

Le Ministère Public a déjà versé au dossier le témoignage montrant comment le Cabinet d'HITLER et les autres conspirateurs nazis, réussirent à faire passer au Reichstag la loi sur la protection du peuple et du Reich, datée du 24 Mars I933 et qui a déjà été mentionnée dans le document 200I-PA,-Cette loi attribua au Cabinet les pouvoirs législatifs, allant jusqu'à modifier la loi constitutionnelle existant antérieurement -, comment ces pouvoirs furent conservés même après que les membres du Cabinet aient

...

H0459 - 0068

été changés, et comment les différents Etats, provinces et municipalités qui avaient auparavant exercé une puissance quasi autonome, ont été transformées en des imple organes administratif du Gouvernement Central.

Le Cabinet ordinaire, sorti tout puissant de cette rapide succession d'évènements. Les paroles de l'accusé FRICK sur ce succès furent éloquentes. J'ai un de ses articles dans le document 2080-PS, que je verse au dossier. Il est dans l'Almanach National-Socialiste de 1935, et je cite la page 210 de l'original. C'est à la page I de la traduction anglaise, deuxième paragraphe:

"Les relations entre le Reich et les Etats, ont été établies sur une base entièrement nouvelle, jamais vue encore dans l'histoire du peuple allemand. Elle donne au Cabinet du Reich un pouvoirillimité , qui lui donne comme devoir d'établir une direction et une administration du Reich complètement unifiées. Dorénavant il n'y a plus qu'une autorité nationale du Reich. Ainsi le Reich Allemand est devenu un Etat unifé et l'administration toute entière de l'Etat est faite seulement par ordre ou au nom du Reich. Les frontières de l'Etat sont maintenant seulement des frontières administratives, des limites techniques, mais plus des limites de souveraineté. Avec une calme détermination, le Cabinet du Reich a réalisé pas à pas, soutenu par la confiance du peuple tout entier, le grand désir de la nation, la création de l'Etat unifié Allemand-National-Socialiste."

LE PRESIDENT.- Ce document me semble simplement cumulatif. Ceci a été établi dans d'autres documents présentés par le Ministère Public : que les Ministres du Reich

...

H0459 - 0069

avaient pouvoir pour passer des lois . Il s'agit de savoir si vous nous présentez des preuves concernant la nature criminelle du Cabinet du Reich .

COLONEL STOREY.- Il a été inclus pour montrer l'activité d'un des accusés .

LE PRESIDENT.- C'est bien ce que je vous dis, il n'apporte rien de nouveau .

COLONEL STOREY.- Il se peut que ce soit le cas . Je ~~préxd~~ vais omettre la référence suivante qui probablement n'apporterait aucun élément nouveau , et je reviens au début ...

LE PRESIDENT.- Vous voulez parler du même document ?

COLONEL STOREY.- Non, c'est un autre document, que je présente, le document 2859 .C'est un extrait d'un livre traitant de la même question . Je l'omettrai également .

Le suivant se réfère au fait que le Conseil des Ministres a reçu les pouvoirs législatifs . Je ne pense pas que ceci ait déjà été présenté ; cela figure dans l'article 2 du décret du 30 Août I939 , qui constitue notre document 20I8 PS Le Cabinet ordinaire a continué à légiférer pendant toute la durée de la guerre .

Il n'estpas nécessaire de lire le prochain document .

En raison de la fusion du personnel dans le Conseil des Ministres, avec le Cabinet ordinaire, il était inévitable que des questions soient soulevées pour savoir quelle Assemblée donnerait son nom à une loi particulière . Ainsi, le Docteur Lammers, chef de la Chancellerie du Reich et membre des deux organisations, a écrit une lettre le I4 juin I942 au Plénipotentiaire pour l'Administra-

H0459 – 0070

tion du Reich sur ce point .

Le document suivant que nous ne lirons pas montre simplement que les deux organisations continuèrent à légiférer côte à côte et en vérité, il n'apporte aucun élément nouveau . Il y avait d'autres personnes qui possédaient des pouvoirs législatifs, en plus de celles qui ont déjà été mentionnées . Hitler, naturellement avait des pouvoirs législatifs . Goering, comme Délégué du plan de quatre ans, pouvait promulguer des décrets qui avaient force de loi , et le Cabinet déléguait le pouvoir de promulguer des lois qui pouvaient dévier du droit existant, au Plénipotentiaire pour l'Economie et l'Administration, et au Chef de l'OKW, le soi-disant collège des trois . Ce Collège des Trois avait donc pouvoir de législation . Ceci avait été fait dans la loi de préparation de la guerre , loi de Défense secrète de I938, document 2I94 PS,USA 36 . Ces trois fonctionnaires, Frick, Funk et Keitel, étaient également membres du Conseil des Ministres de même qu'ils faisaient partie du Cabinet ordinaire . On peut donc dire, en utilisant le langage de l'Acte d'Accusation que le Reichsregierung possédait des pouvoirs législatifs d'une très grande étendue dans le système du Gouvernement allemand, et qu'il exerçait ces pouvoirs , comme cela a déjà été démontré partiellement . Je le mentionne simplement pour faire remarquer que c'était une loi secrète . Les pouvoirs éxécutif et administratif du Reich étaient concentrés dans le Gouvernement central , d'abord en raison des deux lois de base nazies, qui réduisaient les Etats séparés, (Länder) a de simples divisions géographiques . Ces lois sont citées et je pense qu'il est inutile d'apporter d'autres détails sur ces lois .

Je passe à la partie au bas de la page 29 . Il y eut d'autres mesures prises concernant la centralisation . Nous avons ici un périodique publié en I944 qui fut rédigé par le Docteur Wilhelm Stuckert , Secrétaire d'Etat au Ministère

H0459 - 0071

de l'Intérieur, et le Docteur Harry V Rosen von Hoewel, fonctionnaire portant le titre de Oberregierungstate, dans le Ministère de l'Intérieur du Reich . Il est intitulé : Loi administrative, et je l'offre comme document 2959 PS . Elle précise les pouvoirs et fonctions de tous les ministères du Cabinet ordinaire, dont je sélectionnerai quelques uns seulement pour mesurer l'étendue du contrôle confié au Reichsregierung . Je cite à la page 2 de la traduction, page 66 de l'original :

"Les Ministres du Reich . Il y a en ce moment 27 Ministres du Reich ."

Mon but en présentant ce document est de montrer ce que chaque ministre avait comme compétence, comme ressort et quelle était l'étendue de ses pouvoirs, par exemple il indique en détail les pouvoirs du Ministre des Affaires Etrangères du Reich . Le Ministre de l'Intérieur du Reich ~~vient ensuite~~ suit en détail toutes les questions confiées à sa juridiction, et ainsi de suite .

LE PRESIDENT.- Colonel Storey, puis-je vous demander ce que ceci à à voir avec la criminalité du Cabinet du Reich .

COLONEL STOREY . Il se peut que vous estimiez que ceci n'ajoute rien de nouveau, mais cela montre que l'accusé avec les autres ~~et~~ formaient un Cabinet, voire même un Ministère , formaient des Conseils, de sorte qu'ils pouvaient donner un semblant de légalité à tout acte qu'ils décidaient d'accomplir, qu'ils soient ou non en session, et en accord avec les préceptes des Ministères respectifs, en d'autres termes, cela montre la domination totale qu'ils exerçaient ;

LE PRESIDENT.- Il me semble que ceci a déjà été amplement prouvé .

H0459 - 0072

COLONEL STOREY.- Nous omettrons la suite de ces références, ainsi que le reste de cette loi et je présenterai la page 35 des archives concernant la criminalité et les crimes particuliers .

Nous en venons maintenant à la deuxième phase de la preuve contre le Reichsregierung, tendant à établir les caractéristiques criminelles . Comme les preuves sur l'exposé du Ministère public sont déposées, le Tribunal remarquera de plus de plus les relations que ces preuves ont avec le Reichsregierung , et la responsabilité qui en résulte . Nous attirons l'attention de la Cour sur les éléments prédominants des preuves qui incriminent ce groupe . Tout d'abord on ne saurait appuyer trop fréquemment sur le fait que sous le régime nazi, le Reichsregierung devint l'instrument du crime du parti Nazi . Dans le Cabinet primitf du 30 Janvier I933, il y avait seulement 3 membres du Cabinet qui étaient membres du Parti, Goering, Frick et Hitler . J'ai déjà montré qu'au fur et à mesure que de nouveaux ministères étaient ajoutés au Cabinet des Nazis éminents étaient placés à leur tête . Le 30 Janvier I937 Hitler accepta dans le Parti les membres du Cabinet qui n'étaient pas encore membres du Parti Nazi . Cette action est signalée dans le Volkischer Beobachter, édition de l'Allemagne du Sud, le Ier Février I937, c'est le document 2964 PS paragraphes 3 et 4, de la traduction anglaise, que je cite :

"En vue de l'interdiction anticipée d'entrer dans le parti, le Fuhrer, comme première mesure à ce sujet a personnellement réglé l'enrôlement dans le Parti des membres du Cabinet qui n'avaient pas appartenu jusqu'alors à celui-ci , et il leur a offert en même temps l'insigne d'Or du Parti , insigne suprême d'honneur du Parti . En plus le Fuhrer a donné l'insigne d'Or du Parti au généraloberst Freiherr von Fritsch, au Général amiral Raeder, au Ministre des Finances de Prusse, le professeur Popitz, et au Secrétaire

H0459 - 0073

d'Etat et chef de la Chancellerie présidentielle, le Docteur Meisner . Le Fuhrer a également fait l'honneur de remettre l'insgne d 'Or du Parti au Secrétaire d'Etat Dr Lammers, au Secrétaire d'Etat Funk, au Secrétaire d'Etat Koerner, et au Secrétaire général de l'aviation Milch ."

Il était possible de refuser une entrée dans le Parti ainsi conférée .Un homme seulement l'a fait, von eltz Rubenach qui était à l'époque Ministre des Postes et Ministre des transports . J'ai ici une lettre original datée du 30 Janvier I937 de von Rubenach à Hitler, écrite de sa propre main . Je la dépose comme preuve document I534 PS ,

ce sera le document A 402 : je cite le document intégralement I.534 - Berlin W 8 30 janvier 1933 70 : "Je vous remercie de la confiance que vous avez placée en moi pendant les quatre années de votre gouvernement, m'offrant de m'admettre au parti. Ma conscience m'interdit cependant d'accepter votre offre ; je crois aux principes du christianisme positif et il me faut rester fidèle à Mon Seigneur et à moi-même. Mon entrée dans le parti signifierait de toute manière que j'aurais à supporter, sans élever d'objection, les attaques des bureaux du parti contre les confessions chrétiennes et contre ceux qui veulent rester fidèles à leurs convictions religieuses et dont les attaques s'aggravent de jour en jour

Cette décision m'a été infiniment pénible car jamais dans ma vie, je n'ai rempli mes devoirs avec une joie et une satisfaction plus grandes que sous votre sage gouvernement. Je demande la permission de donner ma démission

Salutations allemandes, votre obéissant

Signé : Baron von Heim "

Mais les nazis n'attendirent pas que tous les membres du Cabinet soient devenus membres du parti.

LE PRESIDENT

Est-ce que von Heim eut l'autorisation de donner sa démission!?

COLONEL STOREY

Oui . Si je comprends bien, il me semble que chacun d'entre eux devint membre du parti sauf cet unique prsonnage dont je donne ci-dessus la démission

Les nazis n'attendirent pas que tous les membres du Cabinet soient devenus membres du parti ; peu de temps après qu'ils furent arrivés au pouvoir, ils s'assurèrent rapidement une participation active au travail du Cabinet. Le Ier décembre 1933, le Cabinet passa une loi assurant l'unité du parti et de l'Etat : ceci a déjà été déposé précédemment et je n'ai pas l'intention de le mentionner plus longuement

H0459 - 0074

C'est notre document I395

LE PRESIDENT

Pourquoi von Heim figure-t-il dans le cabinet I938

COLONEL STOREY

Plaise au Tribunal : le chiffre 38 indique seulement le moment où le Conseil secret a été créé mais cela n'a rien à voir avec le moment où les membres indiqués dans la grande case du tableau du mur - Cabinet du Reich - furent nommés

LE PRESIDENT

Oui, je comprends

COLONEL STOREY

Pour compléter l'information du Tribunal, je dirai que dans cette liste de tous les membres du Cabinet I933, tous les noms y figurent.

LE PRESIDENT

De I9I9 à I933 ?

COLONEL STOREY

Jusqu'à I945

Vous vous souviendrez que nous avons remis une liste séparée qui contient les divers noms et les fonctions successives.

LE PRESIDENT

Voulez-vous dire que c'est une erreur ?

COL. STOREY

Non, ce n'est pas une erreur

LE PRESIDENT

Il a pourtant témoigné

COLSTOREY

Il a témoigné mais M. le président, vous devez remarquer que ce que nous montrons ici, c'est le Cabinet I933 et dans la liste que nous avons remise au Tribunal sont compris tous les ministres de I933 à I945 et dans cette liste séparée, vous aurez la mention que von Heim a démissioné.

J'ai ici une copie d'un décret non publié signé de Hitler datant du 27 juillet I934 : c'est le document D I38, U.S.A. 403 qui figure dans la section Lois et Décrets Plaise au Tribunal. Je le dépose au dossier, c'est le décret d'Adolf Hitler :

H0459 - 0075

H0459 - 0076

"Je décrète que le ministre du Reich délégué du Führer aura capacité de ministre du Reich participant en ce qui concerne les projets de lois dans toutes les affaires d'administration du Reich ; tout le travail législatif devra lui être envoyé au cas où il serait reçu par l'autre ministre du Reich intéressé/ Cela s'applique au cas où personne d'autre n'y participerait excepté le ministre du Reich établissant le projet. Le ministre du Reich Hesse aura l'occasion de commander les projets suggérés par les experts. Cet ordre s'appliquera dans le même sens aux ordonnances législatives.

"Le délégué du Führer, en sa qualité de ministre du Reich, peut envoyer comme représentant un expert pris dans son personnel. Ces experts sont autorisés à faire en son nom des rapports au ministre du reich .

Signé : Adolf Hitler"

L'accusé Hess lui-même a quelques commentaires à faire concernant son droit de participation au nom du parti et je désire maintenant déposer au dossier le document D I39 : c'est l'original d'une lettre signée de Ridolf Hesse Elle est datée du 9 octobre I934 et sur papier à en tête du parti national-socialiste, adressée au ministre du Reich pour d'Education du peuple et de la Propagande, et elle est signée Hess. Je cite :

"Par un décret du Führer daté du 27 juilet I934 j'ai reçu le droit de participer à la législation du Reich en ce qui concerne les lois formelles et les ordonnances légales. Ce droit ne doit pas être rendu illusoire du fait que l'on m'envoie les projets de lois et de décrets si tardivement qu'il ne me reste alors qu'un temps limité de telle manière qu'il me devient impossible de m'occuper du sujet traité pendant le temps qui m'est donné

"je dois faire remarquer que ma participation à la vie du pays doit être prise en considération et que pour

la majorité des projets de lois et décrets, il faudra consulter le service approprié du parti avant que mon commentaire ne soit fait. C'est justement en procédant de cette façon que je peux réaliser le désir du Führer tels qu'ils sont indiqués dans son décret de I934 et c'est pour ces raisons que je dois demander au ministre du Reich d'agir de telle sorte que les projets de lois et décrets m'atteignent suffisamment tôt. S'il n'en est pas ainsi, je serais obligé à l'avenir de refuser dès le début mon accord à de tels projets sans donner une attention minutieuse à ces projets dans tous les cas où l'on ne me donnerait pas un délai suffisant pour m'en occuper.

Signé : Rudolf Hess "

Une note manuscrite est attachée à la lettre et voici ce qu'elle dit ; je cite la page 2 de la traduction Berlin, I7 octobre I935 : I° une lettre identique semble avoir été envoyée à tous les ministres du Reich dans notre domaine particulier, le décret du 27 juillet I934 est juste à ce moment devenu difficilement applicable, une réponse ne semble pas désirable. Signé : Hess

Le pouvoir de participation de Hess a par la suite été élargi. Je renvoie le Tribunal au document D I40 U.S.A. 405 C'est une lettre datée du I2 avril I938 écrite par le Dr Lammers au ministre du Reich, je la dépose au dossier et je cite la traduction anglaise, paragraphe 3 : "Le délégué du Führer aura aussi le droit de participation chaque fois que des ministres du Reich donneront leur accord aux lois d'Etat, aux ordonnances législatices des Etats selon le paragraphe 3 du Ier décret concernant la reconstruction du Reich (décret du 2 février I934 : dans tous les cas où les ministres du Reich ont déjà été engagés dans la préparation de telle loi ou ordonnance législative ou ont participé à leur préparation, le délégué du Führer deviendra ministre du Reich participant ; les lois et décrets légis-

H0459 - 0077

LATIFS DE L'Etat autrichien sont également touchés par la présente.

LE PRESIDENT

Colonel Storey, puis-je vous demander ce que ces trois documents sont censés prouver ?

COL.STOREY

En premier lieu, M. le président, celui que je viens de mentionner contient des lois promulgués pour les territoires conquis ; auparavant, le document signé de Hess lui donnait des pouvoirs pratiquement illimités en ce qui concerne les ordonnances à la fois formelles et légales pour les districts administratifs et en outre, je crois, M. le président, que la question importante est que Hess dit "vous devez m'envoyer les projets assez longtemps à l'avance pour que je prenne l'avis du parti et connaisse leurs vues"

LE PRESIDENT

Mais est-ce que ceci apporte une preuve de criminalité ?

COL.STOREY

Il me semble que cela fait partie du complot général montrant la domination du parti sur l'Etat et en particulier, du corps dirigeant du parti.

LE PRESIDENT

Cela tout au moins apparaît vraisemblable et je crois parler au nom de tout le Tribunal en disant que c'est un fait suffisamment prouvé. Je veux entendre parler maintenant de la criminalité.

COL.STOREY

Il me semble quant à nous que nous n'avons pas d'autres preuves à apporter de l'activité du parti dans la promulgation des lois. Il me semblait qu'il nous appartenait de prouver que le parti dominait le Cabinet et en particulier le corps des dirigeants du Parti dominait le Cabinet.

LE PRESIDENT

Mais vous traitez maintenant du

H0459 - 0078

Cabinet du Reich : je crois que le Tribunal admet déjà que le Cabinet du Reich avait les pleins pouvoirs pour promulguer les lois.

COL.STOREY

Je crois qu'en allant un peu plus loin, nous allons entreprendre de montrer, comme cela a déjà été démontré, la façon dont ils ont agi en consultant les documents ; j'ai encore d'autres lois à citer pour corroborer ces faits mais si le Tribunal se juge satisfait, je ne vois pas la nécessité d'insister.

LE PRESIDENT

Je ne pense pas que le Tribunal imaginerait qu'il aient passé des lois sans consulter quelqu'un !

Cela nous semble un moment opportun pour suspendre la séance.

SUSPENSION de I/4 d'HEURE

COL.STOREY

Plaise au Tribunal : je veux exposer brièvement pourquoi je vous présente telle loi : le Parti avait 25 points fondamentaux qui représentaient leur but ainsi qu'on la montré hier et ces points, vous vous en souvenez touchaient à tous les sujets depuis le projet d'annuler le traité de Versailles jusqu'à celui d'obtenir l'espace vital. Nous nous présentons de présenter des décrets et lois promulgués par ce Cabinet, ce qui était leur but et on demandait au Cabinet du Reich de donner un semblant de légalité pour camoufler ces buts criminels et c'est pour cette raison que nous allons parler des lois qui ont été promulgués à cette époque

Je continuerai en parlant de l'ensemble de ces lois tendant à établir ce plan de 25 points du parti nazi Peut-être, avec l'autorisation du Tribunal, parlerai-je de quelques-unes de ces lois , je vous les donnerai comme

H0459 – 0079

exemples des lois se rapportant aux 25 points : exemple : le Cabinet nazi a passé les lois suivantes : une loi en I938 pour les citoyens allemands figurant au Reichsgesetzblatt I3 mars, parlant de la réunion de l'Autriche à l'Allemagne

LE PRESIDENT
N'allez pas trop vite, qu'avez-vous dit ?

COL.STOREY
La loi du I3 mars I938 pour rattacher l'Autriche à l'Allemagne

LE PRESIDENT
Toutes ces lois ont été promulguées par le Cabinet du Reich?

COL.STOREY
Oui

LOIS	REICHSGESETZBLATT
pour intégrer le pays des Sudètes à l'Allemagne	I938, part.1 page I641
Incorporation de la région de Memel	I939, 23 oct. part.1 page 9

LE PRESIDENT
Voulez-vous me dire où les 25 points figurent ?

COL.STOREY
Document I708 PS livre de documents A

LE PRESIDENT
Merci

COL.STOREY
Je crois que nous en avons parlé hier. La partie 2 du programme qui demandait d'annuler le traité de Versailles parlait des lois qui ont soutenu ce projet

Proclamation du I4 octobre 33 au peuple allemand concernant le retrait de l'Allemagne de la Société des Nations et de la Conférence du désarmement	I933 Ière part. page 730
Proclamation et loi du I6 mars I935 pour la reformation de lá Wehrmacht et du service militaire obligatoire	I935 Ière part. P.369à375

24

En parlant des ~~quatre~~ pointz du programme du parti, seuls les membres du Volk:peuvent être citoyens seuls ceux qui sont de race allemande sans considération de religion; il

H0459 - 0080

s'ensuit donc que lesjuifsne peuvent être membres du Volk"

et parmi les lois du Cabinet qui renforcent ce point :

Loi du I4 juillet I933 pour le rappel des naturalisations et la suppression des lois civiles	I933 R.G.B. Ièrepar. P480
Loi du 7 avril I933 qui permettait de refuser aux personnes d'ascendance non aryenne l'autorisation de pratiquer les carrières de l'Etat	I933 , Ière part. P.I88
Loi du 25 avril I933 limitant le nombre d'élèves non aryens dans les écoles et institutions supérieures	I933 Ière part. Page 225
Loi du 29 septembre I933 excluant les personnes de race juive de la classe paysanne	I933 Ière part. Page 685
Loi du I9 mars I937 excluant les juifs du service du Travail du Reich	I937 Ière part. Page 325
Loi du 6 juillet I938 interdisant aux juifs de prendre part à 6 différents genres de professions	I938 Ière part. Page 825

Le 23 ième point du programme proclamait :"nous exigeons qu'une action législative soit entreprise contre les ~~mesures~~ mensonges politiques conscients et leur diffusion par la presse" et pour réaliser ce point, beaucoup de lois furent passées dont je citerai trois

Loi du 22 septembre I933 pour l'établissement de la Chambre de culture du Reich	I933 Ière part. page 661
Loi concernant les éditeurs du 4 octobre I933	I933 Ière part. page 713
Loi concernant l'utilisation des théâtres I5 mai I934	I934 partie 1 page 411

Le cabinet ordinaire votait en fait la plus grande partie de la législation et préparait la scène pour la mise en exécution de la conspiration nazie des crimes se rapportant au chef d'accusation n° 1 ; un grand nombre de ces lois ont déjà été portées à l'attention du Tribunal Toutes les lois auxquelles je vais me référer et également celles auxquelles je viens de me référer ont été votées au nom du Cabinet

H0459 - 0081

Le paragraphe d'introduction est rédigé de la façon suivante

"Le Cabinet du Reich a voté la loi suivante mise en application par la présente :

Loi du 1er août 1934 1934 Part.1 page 747

document 2003 PS dans notre livre de documents

LE PRESIDENT

Ceci montre que c'était une loi du Cabinet

C'est une en tête typique

COL.STOREY

En acquérant le contrôle de l'Allemagne, comme il a été dit au 1er chef d'accusation, le Cabinet a passé les lois suivantes :

Loi du 14 juillet 1933 contre la formation de nouveaux partis
Je crois en avoir parlé hier 1933 R.G.B. 1èrepart. P.479

Loi du 14 juillet 1933 réglant la confiscation des biens du parti social-démocrate et autres 1933 1èrepartie P.479

J'ai déjà parlé de la loi du 1er décembre 1933 assurant l'unité du parti et de l'Etat 1933 1ère partie P.1016

Au cours de la consolidation du contrôle nazi sur l'Allemagne, les lois suivantes ont étévotées :

Loi du 21 mars 1933 créant des cours de justice spéciales 1933 1ère partie P.136

Loi du 31 mars 1933 pour l'intégration des Etats dans le Reich 1933 partie 1 page 153

LE PRESIDENT

Voulez-vous répéter ?

COL.STOREY

Incorporation des Etats dans le Reich
Loi du 30 juin 1933 éliminant les fonctionnaires civilsnon aryens ou mariés à de non aryennes 1933 Partie I page 433

Loi du 24 avril 1934 créant le Tribunal populaire 1933 partie I page 341
c'est le même tribunal que nous avons vu sur l'écran ici la semaine dernière

Loi du 1er août 1934 réunissant les fonctions de président et de chancelier 1934 partie 1 page 747

Loi du 18 mars 1938 prévoyant la présentation d'une liste de candidats pour les élections

H0459-0082

générales du Reich I938 I938 Ière partie page 258

L'extermination de la résistance à l'intérieur de l'Allemagne par l'épuration d'adversaires politiques et par la terreur ; ceci est indiqué au paragraphe 3 du chef d'accusation n° 1 de l'Acte d'accusation et fut facilité ou légalisé par les lois suivantes du Cabinet dont la traduction se trouve dans le dossier tel qu'il se trouve actuellement. Je parlerai juste de quelques lois telles qu'elles sont traduites dans le livre

Loi du I4 juillet I933 interdisant la création de nouveaux ~~par~~ partis et qui contient une clause pénale I933 Ière partie page 479

LE PRESIDENT

Vous nous avez déjà parlé de cette loi

COL.STOREY

Je crois que oui

Loi du 3 juillet I934 concernant les mesures d'urgence de la défense de l'Etat légalisant l'élimination de Roehm I934 partie I page 529

Loi du 20 décembre I934 sur les actes de trahison envers l'Etat et et le parti et pour la protection des gens du parti en uniforme I934 partie I page I269

Voici une liste du 24 avril I934 considérant comme actes de trahison la création de nouveaux partis ou la permane
manence de partis déjà existants

Loi du 24 avril I934(actes de trah.) I934 Ière P.page 341

Loi du 28 juin I935 modifiant le code pénal I935 Ière partie page 839

Loi du I6 septembre I939 permettant de traduire devant une cour spéciale dont les membres seront nommés par Hitler une personne acquittée par un autre tribunal I939 Ière partie page I841

Les lois suivantes sont des lois concernant la suppression des syndicats libres en Allemagne qui figurent au livre de documents D et je passerai les lois dont j'ai déjà parlé. En fait, même les lois infâmes de Nuremberg bien que techniquement passées par le Reichstag furent néanmoins

H0459 – 0083

préparées par le ministère de l'Intérieur. Ceci trouve sa vérification dans un ouvrage du Dr Franz A. Medicus qui était "ministre dirigeant" au ministère de l'Intérieur, et publié en I940 ; c'est le document 2960 PS pièce américaine 406 et j'aimerais parler du paragraphe figurant à la page 62 de la publication originale et la traduction figure à notre document 2960 PS

Début du Ier paragraphe : "L'ouvrage du ministère de l'Intérieur du Reich forme la base des trois lois de Nuremberg adoptées par le Reichstag à l'occasion de la réunion du parti du Reich dite réunion de la Liberté. "

"La loi sur la citoyenneté du Reich ainsi que la loi pour la protection du sang allemand et de l'honneur allemand créent des tâches importantes au ministère de l'Intérieur et non uniquement dans le domaine administratif Il en est de même pour la"loi du drapeau allemand" qui provoqua une complète transformation pour l'usage du drapeau "

Quelques décrets du conseil des ministres qui fournirent également une base légale aux actes criminels et à la conduite des conspirateurs nazis dont le Tribunal a déjà entendu et entendra encore parler. Ce sont les lois du 5 août I940 imposant un impôt spécial aux ouvriers polonais en Allemagne I940 RGB Ière partie page I077

Loi du 4 décembre I94I concernant les mesures pénales contre les juifs et les Polonais des territoires occupés de l'est I94I RGB Ière partie P.759

Les dernières concernant l'emploi des ouvriers à l'est et j'en ai parlé ce matin

Presque immédiatement après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, le Cabinet commença à outiller la conspiration nazie pour la conduire vers les guerres d'agression : trois des documents qui établissent ces faits ont déjà été versés au dossier : ce sont les documents E.C. I77,2261 PS et 2I94 PS. Le document EC I77 pièce U.S.A.390 est une longue

H0459-0084

~~ecpi~~copie de la minute dont je m'ecuse de reparler encore

LE PRESIDENT

Cela figure-t-il dans ce livre ?

COL.STOREY

I77, oui, vers le milieu

LE PRESIDENT

C'est avant ou après le B ?

COL.STOREY

Avant

LE PRESIDENT

Bien, je l'ai trouvé

COL.STOREY

Ceci est dans la minute de la 2 ième session du comité du Travail et porte la signature de l'accusé Keitel. Le document 2261 se compose d'une lettre en date du 24 juin I935 transmettant une copie de la loi secrète et non publiée de défense du Reich du 21 mai I935 et également une copie de la décision du Cabinet du Reich du même jour dans le conseil de la défense du Reich. Ces lois typiques ont été présentées déjà promulguées par ce Cabinet

Le document 2I94 transmet aussi une copie de la loi secrète non publiée de défense du Reich du 4 septembre I938.

Je vais sauter jusqu'aux lois promulguées par le conseil de défense du Reich et qui est une création du Cabinet : Le 4 avril I933, il était décidé de former ce conseil et la décision du Cabinet annexée au document 2261 PS USA 24 page 4 de la traduction paragraphe 1 prouve cette assertion. Les deux lois secrètes contenues dans le document 2261 PS et dans le document 2I94 PS furent promulguées par le Cabinet (USA 24 et 36) et ce n'était pas le cas d'un groupement confiant à un groupement entièrement différent une sale besogne, le Cabinets'occupe lui-même d'agir. C'eût été une tâche difficile à accomplir avant l'arrivée au pouvoir des nazis mais une fois les nazis aux leviers de commande, les choses se précipitèrent.

H0459 - 0085

Je parle maintenant une fois de plus du document EC 177 PAGE 5 de la traduction et page 8 de l'original, la partie se rapportant à la sécurité et au secret, points très importants à cette époque :

"Securité et Secret : Questions traitées par les ministères du Reich. Le secret de tout le travail concernant la défense du Reich doit être maintenu très soigneusement Les communications avec l'extérieur seront assurées par un service spécial de messagers et tout a été réglé par le ministère des Postes, des Finances, le ministère prussien de l'Intérieur et le ministère de la Reichswehr .

"Principe essentiel pour la sécurité : aucun document ne doit être égaré car autrement, la propagande ennemie s'en servirait ; les sujets communiqués oralement ne peuvent être prouvés et pourront être niés par nous à Genève : c'est pourquoi le ministère de la Reichswehr a élaboré des mesures de sécurité pour les ministères du Reich et le ministère prussien de l'Intérieur."

Je passe maintenant à l'attestation du Dr W.Frick page 60

LE PRESIDENT

Où cela se trouve-t-il ?

COL.STOREY

C'est le document 2986 PS U.S.A. 409, attestation signée par l'accusé Frick . Je crois que le Dr Frick résume assez bien la façon dont le travail était accompli

"Je soussigné W. Frick, après avoir prêté serment dépose ainsi que suit : j'ai été plénipotentiaire de l'administration du Reich depuis la création de ce service jusqu'au 20 août 1943, Heinrich Himmler était mon délégué en cette qualité. Avant le déclenchement de la guerre, ma fonction comme plénipotentiaire de l'administration du Reich était la préparation et l'organisation en vue de l'éventualité de guerres telle que par exemple la désignation d'agents de liaison des différents ministères qui devaient rester en contact

H0459 - 0086

avec moi ; j'étais réuni avec le plénipotentiaire pour l'Économie et avec celui de l'O.K.W. ; il y avait aussi des membres du conseil de la défense du Reich qui voulaient faire des préparatifs et qui rendirent des décrets pour le cas de guerre qui furent publiés par le conseil ministériel pour la défense du Reich. Dès le début de la guerre, tout devait être fait rapidement et on n'aurait pas eu le temps de faire des projets et on préparait d'avance les mesures pour le cas de guerre et ce que chacun avait à faire, c'était de prendre dans le tiroir les ordres qui avaient été préparés

Plus tard, après le déclenchement de la guerre ces décrets furent mis en vigueur par le conseil ministériel de la défense du Reich

Signé Dr W.Frick I9 novembre I945"

Pour résumer cette phase de la question, je dirai que le Cabinet créa par ses propres décisions et ses propres lois un grand corps de préparation à la guerre, un conseil de défense du Reich dont les membres étaient pris dans le Cabinet ; à l'intérieur de ce Conseil fut créé un petit comité d'action composé de membres du Cabinet et de certains fonctionnaires de la défense dont la majorité était désignée par les membres du Cabinet

Pour renforcer l'action, on plaça tous les ministères à l'exception de ceux de l'Air, de la Propagande et des Affaires Etrangères,dans des groupes commandés respectivement par les plénipotentiaires de l'Economie et de l'administration et de l'O.K.W. et tout fut organisé dans et pour le plus grand secret.

En conclusion, plaise au Tribunal, je voudrais résumer brièvement les témoignages qui ont été produits sur le Reichsregierung de I933 à la fin de la guerre : le Reichsregierung était le corps dominant d'influence et de direction sous l'autorité d'Hitler, dans le gouvernement nazi. Trois subdivisions étaient comprises dans le terme "Reichsregierung"

H0459 – 0087

H0459 - 0088

le cabinet régulier, le conseil secret du Cabinet et le Conseil des ministres pour la défense du Reich : mais dans la réalité, il n'existait qu'une barrière artificielle et illusoire séparant ses trois organismes ; la subdivision prédominente était naturellement le cabinet régulier qu'on désignait généralement comme étant le Reichsregierung. Et là se trouvaient les personnalités politiques et influentes du gouvernement nazi : I7 des 22 accusés qui sont devant ce Tribunal faisaient partie de ce cabinet régulier.

Avec l'autorisation du Tribunal, je les nommerai en indiquant leur situation respective dans le Reichsregierung

Martin Bormann; Chef de la Chancellerie du parti
Karl DÖnitz, Commandant en chef dans la Marine
Hans Frank, Ministre du Reich sans portefeuille
Wilhelm Frick, ministre de l'Intérieur, plénipotentiaire pour l'administration du Reich, ministre du Reich sans protefeuille
Walter Funk - Ministre de l'Economie et plénipotentiaire à ce titre
Herman Göring - Ministre de l'Air, Maître des forêts du Reich
Rudolf Hess - Envoyé du Führer
Wilhelm Keitel - Chef de l'O.K.W.
Constantin U.K. von Neurath, - Ministre des Affaires Etrangères président du conseil secret du Cabinet
Franz von Papen, -Vice-Chancelier
Erich Raeder; Commandant en chef de la Marine
Joachim vonbRibbentrop - ministre des Affaires Etrangères
Alfred Rosenberg - Ministre des territoires occupés de l'Est
Hjalmar Schacht - Ministre en exercie de l'Economie, ministre du Reich sans portefeuille, président de la Reichsbank, plénipotentiaire pour l'économie de guerre
Baldur von Schirach, ministre de la jeunesse du Reich
Arthur Seyss-Inquart, ministre du Reich sans portefeuille
Albert Speer, ministre pour les armements et la production de guerre

Ce cabinet régulier était pris non seulement parmi les membres du cabinet secret et du conseil des ministres pour la défense du Reich mais aussi parmi les membres du comité du Plan de guerre, le conseil secret nazi de la défense du Reich Ceci apparaissait comme nécessaire pour les desseins de la conspiration qui étaient de déclencher une guerre d'agression de centraliser les pouvoirs entre peu de mains et on prenait ces individus dans le cabinet régulier. C'est ainsi que le plénipotentiaires pour l'Economie et l'Administration étaient aussi

H0459 - 0089

ministres du cabinet régulier, ils étaient également membres du conseil de défense du Reich ainsi que du conseil ministériel. Sous leurs ordres étaient pratiquement groupés tous les ministères du Cabinet régulier.

Lorsque des considérations de politique étrangère exigèrent la formation d'un nouveau groupe de conseillers le Cabinet secret fut créé et composé de membres du cabinet ordinaire. Le Reichsreigierung était mené par le parti nazi par le contrôle exercé sur son travail législatif par l'envoyé du Führer Hess et plus tard par le chef de la Chancellerie du parti Bormann. Le contrôle du parti était exercée à travers l'action gouvernementale de tous les membres de la direction et par l'union"des différents cabinets et de la position dans le parti dans un seul homme.

Le résultat de cette fusion du parti et de l'Etat fut de concentrer un pouvoir énorme dans la direction de la politique entre les mains du Cabinet. Les lois mises en vigueur par le Cabinet établirent l'armature du contrôle de l'Allemagne que les conspirateurs nazis exercèrent en fait C'est ainsi qu'on peut le voir dans le premier chef d'accusation de l'Acte d'accusation et par cette énorme puissance ils purent commettre les crimes qui leur sont imputés sous les chefs 2n 3 et 4 de l'Acte d'accusation

Le Cabinet mit en vigueur des lois pénales très dures, des lois discriminatoires, des lois de confiscation en violation des principes de justice et d'humanité. Les décrets rendus par le conseil de ministres durant la guerre couvrent les actes criminels des conspirateurs nazis d'un vêtement illusoire de légalité ; en tant qu'instrument du Parti, le Cabinet effectivement exécuté les points les plus importants du programme nazi et finalement, le Cabinet, presque immédiatement après l'arrivée au pouvoir d'Hitler devint un groupe d'études de plans de guerre par la création qu'il fit en 1933 d'un conseil de défense du Reich et par

SON ACTIVE PARTICIPATION aux schémas et plans établis en vue de la guerre d'agression.

Je propose respectueusement au Tribunal, en conséquence, eu égard à tout ce que nous avons pu étudier du Reichsregierung tel qu'il est défini dans l'appendice B, page 35 de l'Acte d'accusation que cet organisme soit déclaré criminel au sens que donne à ce mot l'article 9 de la section II du Statut du Tribunal internation. J'en ai terminé avec cette question

Le sujet suivant traitera des S.A. ET JE demanderai au Tribunal quelques minutes pour préparer matériellement cette question

COL.STOREY(continuant)

Plaise au Tribunal : je fais passer le livre de documents Y contenant les traductions en anglais des documents figurant dans la présentation que je vais faire

L'organisation que je vais présenter, pour que vous la jugiez, est la SturmHitlerjugen (?), l'organisation que le monde connaît sous le nom de Chemises Brunes ou troupes d'assaut, les gangsters des premiers jours du terrorisme nazi ; plus tard, ceux-ci furent nommés S.A et j'en parlerai sous le nom de S.A. Les S.A. furent la premièreorganisation créée par les nazis comme instruments pour atteindre leurs buts néfastes. et ils prirent une place très importante dans l'accomplissement des plans de la conspiration. Contrairement à certaines autresorganisations les fonctions des S.A. n'étaient pas nettement définies c'était un organisme qui devait s'adapter à des situations très différents pour atteindre des buts divers. Son rôle au cours de la conspiration a changé de temps à autre en corrélation avec la progression de la conspiration dans ses diverses phases qui étaient d'abord d'annuler le traité de Versailles et acquérir les territoires d'autrespeuples et d'autresnations

H0459-0090

H0459 - 0091

Considérant cette conspiration comme bien définie, toutes les pièces s'adaptant bien les unes aux autres nous trouvons que les SA ont participé à la conspiration en tant qu'unité distincte et séparée ayant un caractère propre à eux-mêmes. Ceci est démontré par le document 1725 PS qui figure dans le Livre de Documents et que je demande au Tribunal de prendre comme preuve acquise. C'est une ordonnance de mars 1935, 1935 Reichsgesetzblatt, partie I, page 502, qui déclarait que les SA et certains autres organismes devaient être considérés comme faisant partie du Parti Nazi. Cette ordonnance dans son article 5, dit aussi, - et c'est à la 2ème page de la traduction anglaise -

" Les organisations affiliées peuvent avoir
" leur propre caractère légal."

De même le Livre d'Organisation du Parti Nazi traite les SA comme étant nécessaires.

Le document 3220 PS que je présente maintenant est un extrait de l'édition de 1943 du Livre d'Organisation, page 358 de l'original. Je cite la traduction anglaise :

" Le Fuehrer prescrit la règle de conduite et
" commande la façon dont elle doit être appliquée. Le Chef
" d'Etat Major représente les SA comme dépendant entièrement
" du Fuehrer."

Les preuves dont je vais parler aujourd'hui...

LE PRESIDENT. - Voulez-vous répéter le numéro, s'il vous plaît.

COLONEL STOREY. - 3225. Dans mon exemplaire , ceci commence au bas de lapremière page de la traduction anglaise, deuxième phrase avant la fin, c'est ce que j'ai cité : " Le Fuehrer prescrit la rè-

H0459 - 0092

gle de conduite et la façon dont cela doit être utilisé. Le chef d'Etat Major considère les Sa comme dépendant entièrement du Fuehrer."

Les preuves caractériseront les S_A comme un organisme ayant un caractère légal spécial. Elles montreront que, bien que les SA soient composés de nombreux membres, ces membres marchaient ~~xxxx~~ toujours comme unité. De nombreux facteurs les retenaient les uns aux autres, y compris la discipline et l'uniforme, les buts, les objets, les activiés communes, devoirs et responsabilité et - et c'est peut-être ce qui est le plus important - ils étaient fanatiques de la philosophie et de l'idéologie criminelle nazie. C'est ce que démontre en partie le document 2354 PS qui est un extrait du " Livre d'Organisation du PartiNazi ", à la page 7 de la traduction anglaise, dans le paragraphe où se trouve le titre " Retrait des SA". Cela commence à la 3ème ligen.

LE PRESIDENT. - Je croyais que c'était le document 2354 que vous alliez citer?

COLONEL STOREY. - C'est juste ; c'est le document 2354, à la page 7 de la traduction anglaise, juste en dessous des rapports sur la démission des SA.

" Ils pouvaient démissionner s'ils n'étaient
" plus d'accord avec les vues SS ou s'ils se trouvaient
" dans l'impossibilité de remplir complètement les devoirs
" qui leur étaient imposés en tant que membres des SA."

Le SA était très bien entrainé. Il connaissait les philosophies qu'il devait adopter et d'après lesquelles il devait vivre. L'uniformité d'action et l'unité de pensée étaient respectées de cette façon.

Ces résultats étaient obtenus en partie par la publication et la distribution d'un hebdomadaire qui s'appe-

H0459 – 0093

lait " Der SA mann " - c'est à dire , l'homme SA -. Ce périodique avait comme but de créer et de répandre des différentes idéologies nazies qui constituaient les doctrines de beaucoup de conspirateurs.

Puis-je dire que nous avons ici, sur la table, toutes ces publications commençant en 1934 et allant jusque et y compris 1939. C'était un hebdomadaire officiel qui s'appelait " Der S A Mann ", qui était publié à Munich, se vendait dans les kiosques à travers toute l'Allemagne. De plus, cet hebdomadaire documentaire donnait des compte rendus de l'activité des SA en tant qu'organisme et des différents groupements. Plus tard, je parlerai de certaines parties de cette publication. L'organisation ou le plan des SA sera expliqué au Tribunal par des documents que nous vous présentons comme preuves.

Ces preuves vous montreront que le SA est à l'origine une bande de voyous des rues et finit par être une unité très bien organisée sur des bases militaires, ayant un entraînement et des fonctions militaires et par dessus tout u nesprit agressif militaire et aimant la guerre. L'organisation s'étendait dans tout le territoire du Reich, en groupements et divisions locales; il y avait d'autres unités comprenant des unités militaires, cavalerie, trasmission, génie et sanitaire. Vous le verrez dans le tableau que je vous présenterai plus tard sur le mur. Ces groupements étaient coordonnés et toujours en liaison avec l'Etat Major SA. Les bureaux SA se trouvaient à Munich.

Les liens entre les SA et le NSDAP étaient très forts. Les SA furent créés et lancés avec le parti Nazi. Une association entre les conspirateurs est une preuve importante du fait qu'ils ont tous participé à établir la conspiration. Une affiliation a existé entre les SA et les conspirateurs du Parti Nazi et a toujours été maintenue ; elle a été adaptée afin de permettre aux SA conspirateurs d'utiliser les SA utilement pour atteindre les buts de leur conspiration.

H0459 – 0094

Ainsi, nous nous apercevons que les SA étaient créés par Hitler lui-même, en 1921, tout à fait au début de la conspiration. Hitler est resté chef des SA pendant toute la période de la conspiration. Il en remettait la responsabilité à un chef d'Etat Major. Dans toute l'Allemagne, Hitler était connu comme Osaf, ou SA Fuehrer, c'est à dire Chef Suprême des SA.

L'accusé Goering fut de bonne heure membre des SA et resta toujours en relations avec les SA pendant toute la conspiration.

L'accusé Hess, qui au début s'était battu avec les SS, était chef d'un groupement SA à Munich.

Les accusés Frank, Stricher, Von Schirach et Sauckel étaient tous Obergruppenfuehrer des SA, ce qui correspondait au grade de Lieutenant Général.

L'accusé Bormann était membre de l'Etat Major du commandement SA.

L'étroitesse des liens qui rapprochaient les SA et les Chefs Nazis est prouvée par le fait que le Hoheitstrager des Chefs Nazis pouvait appeler les SA pour une aide dans la réalisation du programme du Parti. Par exemple, au document 1893 PS (je l'ai déjà cité plusieurs fois), à la page 11 de la traduction anglaise, ainsi que vous le verrez, on lit que le Hoheitsraeger pouvait faire appel aux SA pour accomplir des missions politiques concernant le mouvement. Cette responsabilité apparaît encore dans le document 2383 PS. C'est une ordonnance en vue de l'application d'un décret d'Hitler. Je le présente comme preuve maintenant, comme USA 410. Je cite la page 3 de la traduction. C'est le 3ème paragraphe :

" Les formations NSDAP, à l'exception des SS
" pour lesquels il y a des provisions spéciales, sont
" soumises au chef souverain (Hoheitsraeger) concernant la
" politique à suivre. La responsabilité pour le Chef des

H0459 - 0095

" unités reste entre les mains de ce Chef."

Ceci est en accord avec ce qui a été prouvé hier, le fait que les SA ont été utilisés pour exproprier les biens sydicaux. Les SA étaient très rapprochés du Parti Nazi qu'ils ont souvent assisté au cours des élections. C'est ce que démontre le document 2168 PS, circulaire ayant comme titre " Le SA", pièce USA 411. Elle rapporte l'histoire et les activités des SA ; elle a été rédigée par un SA Sturmfuehrer nommé Bayer, sur un ordre de l'Etat-Major SA. Je cite la page 4 de la traduction anglaise de cette circulaire, le dernier paragraphe commençant à la ligne 3 :

" Les SA ne se sont pas battus pour rien.
" Ils étaient toujours à l'avant, à la première place
" dans les combats pour les élections."

Adolf Hitler lui-même, le 2 septembre 1930 prit le commandement comme Fuehrer Suprême des SA. Lui aussi combattit comme SA dans les luttes au cours des élections de 1930.

D'autres preuves des intérêts et de la participation des chefs Nazis dans les activités des SA apparaissent dans les volumes reliés des publications du Journal SA " Der SA Mann" des années 1934 à 1939 inclus. J'aimerais maintenant numéroter ces volumes afin de pouvoir les identifier au cours de cette présentation. Ils porteront les numéros USA 414 415 416 417 418 et un numéro de document que je citerai quand je parlerai de la traduction anglaise. Dans tous ces volumes se trouvent des photographies apportant la preuve de la participation des chefs Nazis aux activités des SA. J'aimerais décrire quelques unes de ces photographies en indiquant le numéro de la page où elles figurent.

Dans le numéro de janvier 1937. C'est une photographie de Goering au cours des cérémonies données pour sa nomination de Obergruppenfuehrer du régiment Feldherrnhalle SA, le 23 janvier

H0459 - 0096

1937. Nous présentons comme preuve la photographie de ce journal. Si vous désirez la voir.

LE PRESIDENT. - Non, nous ne voulons pas la voir.

COLONEL STOREY. - Une autre photographie de Goering conduisant le Régiment Feldherrnhalle SA à une revue du 18 septembre 1937. Ceci figure à lapage 3. Les autres photographies sont à la page 23 de l'exemplaire de janvier 1937.

J'attire votre attention sur quelques unes des autres photographies qui sont ici. C'est une photographie d'Hitler recevant Huhnlein " Le Fuehrer acceuille Huhnlein à l'ouverture du Salon de l'Automobile International en 1935 ". C'est dans le numéro du 23 mars 1935, page 6.

Voici Himmler et Huhnlein qui était Fuhrer des NSKK et Lutze, qui était chef d'état Major des SA, cette photographie porte la mention " Ils mènent les soldats du National Socialisme ", le 1er juin 1935 page 1.

Une autre photographie d'Hitler portant la banière SA porte le titre " Comme pendant les années de combat du Fuehrer, le Jour de la Liberté du Parti, il donne aux nouveaux régiments la banière de sang". C'est du 21 septembre 1934. Suit, plus loin, une photographie de Goering en uniforme SA, passant en revue des troupes de choc SA " Jour d'Honneur des SA ", 21 septembre 1935, page 3.

LE PRESIDENT. - Peut-on douter qu'Hitler et Goering étaient membres des SA.?

COLONEL STOREY. - Non, mais je montre ces photographies pour prouver le caractère militaire des SA.

La tâche des SA ne fut pas terminée avec la prise du pouvoir par les Nazis en Allemagne. Les Chefs Nazis restèrent en relations

H0459 – 0097

AVEC les SA après qu'ils assurèrent le contrôle de l'Etat allemand. L'importance des SA en ce qui concerne le gouvernement nazi et le contrôle de l'Allemagne est prouvée par la loi du ler décembre 1933 dont j'ai déjà parlé à propos de la réunion de l'Etat et du Parti. Néanmoins, il y a un paragraphe qu'on n'a pas cité et j'aimerais en souligner l'importance. C'est notre document 1995 PS et je cite la première page de la traduction anglaise, le 2ème article.

H0459 – 0098

"Article 2. - L'adjoint du Fuhrer et Chef d'Etat-Major des SA devient membre du Gouvernement du Reich, afin d'assurer une coopération étroite entre les bureaux du Parti et des SA avec les autorités publiques."

Fin de la citation.

De même, dans le document 2.383 PS, dont j'ai déjà parlé, il y a peu de temps, page 11, dernier paragraphe, je cite :

"Les bureaux du Parti doivent aider les SA dans ce programme d'instruction, et doivent attacher une grande valeur aux insignes militaires SA."

Les Nazis, à tout moment, exercent un contrôle complet sur les SA. Ceci est démontré par l'élimination de Roehm de Juin 1934. Les preuves concernant celle-ci figurent dans le "Voelkischer Beobachter" du 1er Juillet 1934, à la page 1 Je ne vais pas citer ceci. Roehm avait été Chef d'Etat-Major des SA pendant plusieurs années, mais était responsable du développement des SA en une organisation puissante, ayant un programme et des buts bien définis. Les membres des SA devaient prêter serment personnel de fidélité à Roehm, mais lorsque ses idées furent contraires à celles des chefs nazis, on le retira de ce poste, on l'assassina, et il fut remplacé par Victor Lutze. Cet acte fut accompli sans révolution, et sans que les SA murmurent. Il n'y eut aucun changement dans les buts et projets de cette organisation. Les SA sont restés une des parties du mouvement socialiste sur laquelle on pouvait vraiment compter.

Ceci est le document 2407, traduction anglaise du "Voelkischer Beobachter", dernier paragraphe de la traduction. (Je veux dire pour les traducteurs que la citation figure dans notre texte.) Je cite :

"C'est mon désir que les SA deviennent une partie

H0459 - 0099

sur laquelle on peut compter, une partie très forte du mouvement national-socialiste, très obéissante et ayant une discipline aveugle. Les SA doivent aider à créer et à former le nouveau Citoyen allemand."

Fin de la citation.

L'importance des SA dans le plan nazi pour utiliser le peuple allemand est démontrée dans une citation d'Hitler : "Le but à poursuivre pour la personne Allemande." Ceci figure dans le "Der SA-Mann" du 5 Septembre 1936, à la page 22. C'est notre document 3050 PS , à la page 29 de la traduction anglaise, paragraphe du milieu de la page. Je cite :

"Le garçon rentrera dans le "Young Volk" ; un peu plus vieux, il rentrera dans les "Jeunesses Hitlériennes" ; le jeune homme ira aux SA ou aux SS, ou à d'autres unités , et des SA et des SS, un jour, s'engagera dans le Service du Travail, et ensuite il ira dans l'armée. Et le soldat du "Volk" retournera à l'organisme du mouvement, au Parti, dans les SA et les SS. Jamais plus notre peuple ne tombera en décadence comme il l'a déjà fait une fois."

Ainsi, nous voyons que toujours, au cours de cette conspiration, les liens entre les SA et le Parti nazi étaient tels que les SA étaient constamment à la disposition des conspirateurs comme un instrument pour atteindre leur but. Les SA furent créés par les conspirateurs au début du mouvement nazi. A tout moment, ils étaient à la disposition des décisions d'Hitler. Sept de ces accusés ont eu des postes responsables dans cette organisation, et à tout moment, les SA pouvaient être appelés par le Parti nazi. Les SA s'occupaient des élections, des luttes pour les élections, de la coopération entre les bureaux du Parti, des SA, et l'Etat était assurée par des lois.

H0459 - 0100

Victor Lutze, ancien chef d'Etat-major des SA assurait dans une brochure intitulée : "Les tâches et les origines des SA" - et ceci est notre document 2471 PS, nous présentons l'original sous le n° USA 413 en haut de la page 1 de la traduction, je cite ce qui suit : (je vais lire le paragraphe tout entier)

"Avant de vreiment entrer dans mon sujet, et afin d'éviter toute hésitation me concernant, je vous déclare en premier lieu que je ne parle jamais comme membre des SA mais comme National-socialiste. Les SA ne peuvent pas être indépendants du mouvement national-socialiste, mais ne peuvent exister que comme une partie du mouvement national-socialiste."

Fin de la citation.

J'aimerais, ensuite, présenter au Tribunal des preuves qui démontreront les fonctions et activités principales des SA, concernant les liens que j'ai déjà décrit, et les objets de la conspiration. Ces activités peuvent être classées et divisées en quatre phases, ou quatre aspects distincts. Je peux dire que chacun de ces aspects correspond à une phase particulière de la progression de la conspiration vers les buts recherchés, ainsi que cela figure dans l'acte d'accusation.

- La première phase consistait à utiliser les SA comme instrument pour propager l'idéologie et le fanatisme des Nazis à travers l'Allemagne. L'utilisation des SA dans ce but a continué pendant toute la période de la conspiration, ainsi que, j'en suis sûr, nous en aurons des preuves évidentes.

La deuxième phase part de la période qui s'étend avant la prise du pouvoir par les Nazis. Au cours de cette période, les SA constituaient un groupe de militants agressifs, de combattants, de gangsters, qui devaient se battre effectivement et violemment. Ils de-

H0459-0101

vaient toujours combattre les opposants au Parti.

- La troisième phase parle d'une période de plusieurs années, à la suite de la prise du pouvoir par les Nazis. Au cours de cette période, les SA ont participé à différents degrés, à la consolidation du parti nazi, y compris l'action du programme nazi quant à la dissolution des syndicats, la persécution de l'Eglise, la persécution des Juifs. Au cours de cette période, ils ont continué à être une force de "soldats politiques" qui devaient combattre les membres d'autres partis politiques considérés comme hostiles ou opposés au Parti nazi.

- La quatrième phase de l'activité des SA consistait à les utiliser comme armature pour les forces armées allemandes, en violation du traité de Versailles, pour préparer la jeunesse allemande au point de vue intellectuel et au point de vue physique pour les guerres d'agression.

J'aimerais parler maintenant des preuves concernant ces quatre phases. La première phase concerne l'idéologie. La première fonction des SA consistait à avoir la responsabilité de répandre des doctrines et idéologies nécessaires aux buts des Nazis. Dès le début, les chefs nazis ont souligné l'importance de cette mission. Au cours de la conspiration, les SA ont entrepris des actions et accepté des responsabilités nombreuses, mais la responsabilité qui leur a toujours été confiée était de propager l'idéologie nationale-socialiste.

Maintenant, je parle du document 2760 PS; C'est un extrait de la traduction de "Mein Kampf" en anglais Ceci figure à la page 5 de ce document, troisième paragraphe. Je cite :

"L'idée principale pour l'instruction des Sturmabteilung, l'intention qui a toujours été primordiale, à part l'éducation physique, est qu'ils devaient être

H0459-0102

les défenseurs convaincus de l'idée nationale-socialiste."

Fin de la citation.

Je pourrais ajouter que les paroles d'Hitler, en ce qui concerne la fonction des SA, devinrent le principe guide des membres SA, car "Mein Kampf" était considéré comme exprimant la philosophie de base des SA. Dans le document n° 2354 PS qui est un extrait du Livre d'organisation du Parti, page 1 de la traduction anglaise, il est dit dans le texte, paragraphe 1 :

"L'éducation et l'instruction d'après les doctrines et les buts du Fuhrer, ainsi qu'il est indiqué dans "Mein Kampf" et dans le programme du Parti, pour toutes les phases de notre vie et de notre idéologie nationale-socialiste."

Ce même document - Le Livre d'organisation du Parti - se rapporte aux fonctions des SA comme propagandistes du Parti. Je crois que le prochain document ne ferait que cumuler avec ce qui a déjà été dit.

M. LE PRESIDENT - Je crois que nous pouvons suspendre l'audience.

L'audience est suspendue à 17 heures.